

Séance de relevée, lundi 15 février 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|-------------|-----------------|--|------------------------|--|
| 2013-GC-4 | Divers | Communications | | |
| 2020-GC-17 | Postulat | Pour plus d'égalité et de flexibilité dans l'obtention d'une place dans une structure d'accueil extra-familial | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Julia Senti Antoinette de Weck <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre |
| 2020-GC-102 | Mandat | Eponger le déficit du HFR et lui assurer un financement solide à futur | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Muriel Besson Solange Berset Bernadette Hänni-Fischer Gaétan Emonet Guy-Noël Jelk Martine Fagherazzi-Barras Andréa Wassmer Grégoire Kubski Chantal Pythoud-Gaillard Olivier Flechtner <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre |
| 2020-DSAS-6 | Rapport | Mesures contre la pénurie du personnel soignant (Rapport sur postulat 2019-GC-34) - Suite directe | Discussion | <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre |
| 2021-GC-19 | Mandat | Intégration des médecins de premier recours dans le programme de vaccination | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Bernadette Hänni-Fischer Michel Zadory Daniel Bürdel Chantal Pythoud-Gaillard Jean-Daniel Schumacher André Schneuwly Bruno Marmier Antoinette de Weck Pierre-André Grandgirard Anne Meyer Loetscher <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre |
| 2020-GC-14 | Motion | Modification de la loi sur les marchés publics : obligation d'organiser un concours | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Nicolas Kolly Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|------------|--------------------------|---|------------------------|--|
| 2020-GC-18 | Postulat | Quelle reconnaissance et quel appui pour les clubs sportifs de notre canton ? | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> André Kaltenrieder Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2021-GC-27 | Initiative parlementaire | Modification de la Loi d'approbation des mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 - Une réponse orale sera donnée à cette initiative parlementaire. | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Daniel Bürdel Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel |
| 2013-GC-41 | Divers | Clôture de la session | | |

La séance est ouverte à 19 h 00.

Présence de 93 députés; absents: 17.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Muriel Besson Gumy, Nicolas Bürgisser, Urs Perler, Olivier Flechtner, Christine Jakob, Gabrielle Bourguet, Eric Collomb, François Genoud, Bernadette Hänni-Fischer, Anne Meyer Loetscher, Patrice Jordan, Giovanna Garghentini Python, Charly Cotting, Eliane Aebischer, Dominique Zamofing, Pierre Mauron et Peter Wüthrich.

MM. Didier Castella, Olivier Curty et Maurice Ropraz, conseillers d'Etat, sont excusés..

Divers 2013-GC-4 Communications

> Il n'y a aucune communication.

Postulat 2020-GC-17

Pour plus d'égalité et de flexibilité dans l'obtention d'une place dans une structure d'accueil extra-familial

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Senti Julia (PS/SP, LA) de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales |
| Dépôt: | 06.02.2020 (BGC février 2020, p. 347) |
| Développement: | 06.02.2020 (BGC février 2020, p. 347) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 12.10.2020 (BGC février 2021, p. 613) |

Prise en considération

Senti Julia (PS/SP, LA). Als eine der beiden Initiantinnen des Postulats freut es mich einerseits, dass unser Postulat nach zwei Mal verschieben an der Reihe ist, andererseits, dass der Staatsrat die Überweisung unseres Anliegens unterstützt und eine

Standortbestimmung in Sachen familienergänzende Kinderbetreuung im Kanton und vielleicht auch etwas über die Grenze hinaus als notwendig erachtet und vorantreiben will.

Die heutige Welt entwickelt sich rasant. Familienalltage haben sich in den letzten Jahren stark verändert und die Zeit, in der Mütter oder Grossmütter die vollzeitliche Kinderbetreuung übernommen haben, ist in den meisten Fällen passé. Institutionelle Betreuung aber auch nichtinstitutionelle Angebote wie zum Beispiel Betreuung durch Tagesfamilien oder Tagesmütter, vielleicht auch bald Tagesväter, gehören heute zur Normalität und erlauben den Eltern, einer Arbeit oder anderen Aktivitäten nachzugehen, während sie sicher sein können, dass ihr Kind bestmöglich betreut wird und sich mit kindgerechten Aktivitäten beschäftigen kann.

Das in die Jahre gekommene Gesetz über familienergänzende Tagesbetreuungseinrichtungen benötigt eine Überarbeitung, um mit den Veränderungen des heutigen Lebensstils mithalten zu können. Leider stellen wir fest, dass momentan auf Kantonsgebiet grosse Angebotsunterschiede bestehen und meist wenig Flexibilität herrscht, wenn Eltern von den Subventionsbeträgen profitieren möchten, die meist für das Familienbudget überlebensnotwendig sind. Wir erwarten im Bericht zum Postulat eine Untersuchung dieser Differenzen und eine Analyse möglicher Lösungsvorschläge. Ziel sollte es sein, ein vereinfachtes und flexibles System anbieten zu können, wovon Eltern mit möglichst wenig administrativem Aufwand profitieren können.

Selbstverständlich sind dabei auch die Gemeinden gefragt, ein optimales Angebot für die Bevölkerung anzubieten zu können und sich - wo nötig - gemeinsam und regional zu organisieren. Das in der Stellungnahme zum Postulat gemachte Versprechen des Staatsrates, auch in Zukunft um die Qualität der Angebote besorgt zu sein und als Aufsichtsgremium zu fungieren, ist durchaus positiv und sicherlich eine Grundlage. Wir erwarten, dass im Bericht beschrieben wird, wie eine solche Aufsichtstätigkeit aussieht und wie die Qualität überprüft wird.

Ich bitte Sie somit, der Überweisung des Postulats zuzustimmen und informiere Sie, dass die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei meine Ansicht teilt und das Postulat unterstützen wird.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). Ich spreche im Namen der Christlich-demokratischen Volkspartei, welche dieses Postulat unterstützen wird.

Zuerst einige Fakten. Gemäss Bundesamt für Statistik sind 64 Prozent der Kinder unter 13 Jahren familienergänzend betreut, davon 33 Prozent durch Grosseltern, 32 Prozent durch schulergänzende Betreuung und der Rest durch Kindertagesstätten oder Tagesfamilien.

Wir sehen aus einer Elternbefragung, dass das bestehende Angebot nicht der Nachfrage entspricht bezüglich Öffnungszeiten. Im Kanton Freiburg sind es oft die Mittwochnachmittage, die geschlossen sind. Zudem verzichten 20 Prozent der Eltern auf das Angebot, weil es schlicht zu teuer ist. In der Schweiz ist die Betreuung zwei bis drei Mal so teuer wie im benachbarten Ausland, wobei die Kosten vergleichbar sind.

Auch der Schweizerische Arbeitgeberverband fordert in seinem Positionspapier, dass die öffentliche Hand mehr Geld in Kitas, Betreuung durch Tagesfamilien und Tagesschulen investieren soll. Ein weiterer wichtiger Grund in dieser Sache ist, dass kibesuisse empfiehlt, dass die frühkindliche Förderung künftig als Bildungspolitik anerkannt wird und finanzpolitisch entsprechend behandelt werden soll. Die Forschungsliteratur zeigt, dass eine bessere soziale Durchmischung im Vorschulalter Kindern aus bildungsfernen Familien bessere Schulabschlüsse und eine bessere Integration in unsere Gesellschaft und ins Berufsleben ermöglicht.

Die Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei fordert deshalb, dass in diesem Bericht angeschaut wird, dass die familienergänzende Kinderbetreuung nicht nur Sache der Gemeinden ist. Auch fordern wir, dass diese Thematik endlich im Kontext der Strategie für Nachhaltigkeit angeschaut wird, weil sie finanzpolitische - bezüglich Steuern und Steuerprogression -, wirtschaftspolitische - die Investition in Ausbildung ist betroffen, da mit dem ersten, zweiten Kind Frauen und Männer oft aus der Berufstätigkeit ausscheiden - und andere Auswirkungen hat.

Ich möchte auch erwähnen, dass im Kanton Freiburg ganz speziell, wenn die Tagesfamilienbetreuung oder die Zusammenarbeit zwischen Institutionen gefördert werden soll, damit eben auch Arbeitszeiten bis nach 18 Uhr berücksichtigt werden können, dass in dem Fall auch die Löhne der Tagesfamilien angeschaut werden müssen. Gerade in diesem Hinblick: Wir suchen immer verzweifelt nach Tagesfamilien, finden aber keine, weil es ein Armutsverdammnis ist, in diesem Beruf tätig zu sein. Es ist also wichtig, dass wir diese Betreuungsform klären, weil wir das im Kanton Freiburg wegen unserer geographischen Situation brauchen, dass auch diese Tätigkeit anständig entlohnt wird.

Mit diesen Bemerkungen habe ich geschlossen, und ich bitte Sie, dieses Postulat zu unterstützen.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Je m'exprime en tant que co-auteure du postulat et au nom du groupe libéral-radical.

Ce postulat part de deux constats. Certaines régions bénéficient de beaucoup de places d'accueil, alors que d'autres pas du tout. Beaucoup de parents aimeraient pouvoir choisir une structure hors de la commune de domicile. Notre postulat recherche des solutions pour augmenter des places en créant des synergies entre les communes et faciliter le choix de lieu de garde pour les parents.

Nous remercions le Conseil d'Etat qui accepte ce postulat. Il remet toutefois en question le système de bons de garde. Je crois qu'en développant un système applicable à l'ensemble du canton, on offre justement la souplesse voulue par les bons de garde. On peut éviter les excès - soit une course à la crèche la meilleur marché - en trouvant un tarif harmonisé à l'ensemble du canton qui tient toutefois compte des différences de coûts qui existent selon certaines circonstances particulières, par exemple le prix des loyers. Je suis sûre que les parents sont prêts à payer un petit peu plus pour éviter des parcours inutiles. Je ne crois pas qu'il faille craindre un tourisme des crèches. Les parents ne changent pas volontiers de crèche si celle-ci est à l'endroit désiré, près du domicile ou du lieu de travail, et si elle offre des conditions qu'ils estiment adéquates pour leur enfant. Quant à l'encadrement, il est soumis aux normes du SEJ, applicables à l'ensemble du canton, ce qui assure de toute façon une bonne qualité.

Ce postulat demande donc au Conseil d'Etat d'examiner le rôle que le canton jouerait s'il ne participe plus financièrement, quelles modifications devraient être apportées à la loi actuelle et comment évaluer les besoins sur l'ensemble du territoire. Ces questions méritent des réponses afin que nous puissions améliorer notre système dans l'intérêt des parents, des enfants et du monde du travail.

Le groupe libéral-radical vous demande d'accepter ce postulat.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Für mehr als 25 Prozent der Erwerbsbevölkerung in unserem Kanton ist eine verbesserte Gleichberechtigung und Flexibilität bei der Vergabe von familienergänzenden Betreuungsplätzen essentiell, damit sie Familie und Beruf besser vereinbaren können. Die Fraktion Mitte-Links-Grün wird das vorliegende Postulat somit einstimmig unterstützen.

Ich will aber nicht weiter auf die Ausführungen in der Antwort des Staatsrates bezüglich der verschiedenen Flexibilisierungsmöglichkeiten eingehen. Ich bin zuversichtlich: Es wird bestimmt Lösungen dazu geben, die uns dann der Bericht in einem Jahr aufzeigen wird. Vielmehr möchte ich auf die drei im Postulat aufgeworfenen Fragen eingehen, denn leider kann der Staatsrat auf die Fragen zwei und drei zum jetzigen Zeitpunkt keine Antworten geben. Der Grund ist einmal mehr die Aufgabenentflechtung zwischen Staat und Gemeinden, das viel zitierte DéTEC. So wie es aussieht, sind die Arbeiten seit Langem weit, weit fortgeschritten und es gibt wohl nicht mehr viel zu rütteln am ersten Massnahmenpaket. Gemäss dieser Planung werden die Gemeinden die familienergänzenden Betreuungseinrichtungen gänzlich übernehmen.

Dieses Ansinnen geht jedoch - nach meiner persönlichen Sicht auf jeden Fall - in die total falsche Richtung. Vielmehr sollte sich der Kanton Freiburg überlegen, die Vorschulbetreuung als Teil des Bildungsbereichs zu etablieren, wie dies übrigens Kollegin Susanne Aebischer in einer parlamentarischen Anfrage im Juni letzten Jahres bereits ansties und wie dies auch auf Bundesebene seit Langem verlangt und diskutiert wird. Das wäre eine vorausschauende, zukunftsweisende und familienfreundliche Politik!

Eine erneute Auseinandersetzung mit diesem Thema im Steuerungsausschuss DéTEC wäre somit angebracht, bevor im ersten Massnahmenpaket Entscheide über die Zukunft gefällt werden, mit dem Risiko, dass sie dann vom Bund wiederum übersteuert werden.

Immerhin soll einzig die qualitative Aufsicht weiterhin beim Staat angesiedelt bleiben. Das ist ja gut so, aber wie kann dieser die Qualität beaufsichtigen und sicherstellen, wenn dabei die strategischen wie auch die operativen Entscheide allein den Gemeinden übertragen werden? Es stellt sich auch die Frage, wie die im Postulat verlangte Flexibilität und vor allem auch eine Gleichbehandlung gewährleistet werden kann, wenn jede Gemeinde selber Lösungen dazu entwickelt. Wird es gemeindeübergreifende Lösungen dazu geben? Regionale Lösungen? Verschiedene Lösungen von Gemeinden und Bezirk?

Wenn wir wirklich gute Betreuungseinrichtungen mit hoher Qualität im ganzen Kanton wollen, dann müssen neben der Flexibilität und Begleitverhandlung aller auch noch die Arbeitsbedingungen, die Qualifikation und die Löhne der in der Kinderbetreuung Tätigen verbessert werden. Und zwar im ganzen Kanton gleichermassen. Zu guter Letzt sollte schlussendlich bei all den Überlegungen in erster Linie das Wohl der Kinder im Zentrum stehen.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion Mitte-Links-Grün das Postulat wie gesagt an, und bittet Sie, dies ebenfalls zu tun.

Galley Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet cité. Toutefois, cela pourrait changer d'ici les prochains jours, voire les prochaines heures!

Notre groupe s'est penché sur ce postulat et partage l'avis du Conseil d'Etat pour dire que c'est le bon moment, environ dix ans après l'introduction de la loi sur les structures d'accueil extrafamiliales de jour, d'en tirer un bilan afin de voir les améliorations possibles.

Notre groupe, qui soutiendra unanimement ce postulat, a toutefois soulevé quelques questions que je vous adresse, Madame la Conseillère d'Etat :

- > Qu'en est-il du soutien de l'Etat dans l'organisation ou la création de crèches dans les entreprises, ce qui pourrait considérablement soutenir ou alléger les crèches, qu'elles soient publiques ou privées?
- > Est-ce qu'il existe une fourchette de prix imposés, un minimum et un maximum, pour éviter d'avoir de trop grosses différences entre les crèches privées ou publiques? En jetant un coup d'œil on se rend compte qu'il y a des prix qui sont des fois totalement à l'opposé avec d'énormes différences.
- > Dernière question, est-ce qu'il existe un maximum de jours pour les familles ou pour les parents qui ne travaillent pas? En discutant avec des citoyens en effet, beaucoup aimeraient apparemment mettre leurs enfants à la crèche, mais c'est plein. Ensuite, ils se rendent compte qu'il y a pas mal de gens qui ne travaillent pas - au chômage ou pour d'autres raisons - qui eux peuvent bénéficier de ces soutiens. On ne dit pas que les gens qui ne travaillent pas ne doivent pas pouvoir mettre leurs enfants dans une crèche, publique ou privée, mais est-ce qu'il y a quelque chose qui est fait pour éviter ces problèmes-là?

Julmy Markus (PDC/CVP, SE). Ich spreche in meinem persönlichen Namen und als Mitglied der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat von Schmittlen und für das Ressort Bildung zuständig. Zudem bin ich Vorstandsmitglied des Vereins Tagesstrukturen in Schmittlen.

Ich unterstütze das Postulat der Kolleginnen Senti/de Weck, welches die richtigen Fragen aufwirft und einen Bericht dazu erwartet. Die Gemeinde Schmittlen führte als eine der ersten Sensler-Gemeinden vor über 10 Jahren die Tagesstrukturen ein - mit Erfolg. Im Jahre 2019 waren 72 Kinder in der Kita eingeschrieben, 58 in der Spielgruppe und sogar 102 Kinder bei der ausserschulischen Betreuung. Ein Erfolgsrezept, welches sich für unsere Gemeinde mit rund 4000 Einwohnerinnen und Einwohnern sehen lassen kann.

Damit das so bleiben kann, soll uns der Staatsrat die notwendigen Antworten liefern. Unsere Gemeinde wird in den nächsten paar Jahren aufgrund einiger grösserer Bautätigkeiten rege wachsen. Die Personen, notabene natürlich auch Familien, welche sich bei uns niederlassen wollen, müssen heute eine Planungssicherheit haben, die die familienergänzende Betreuung sicherstellt. Eine Planungssicherheit, die, sobald die Rahmenbedingungen und die Rolle des Kantons klar sind, auch die Bautätigkeiten und Investitionen für die familienergänzenden Betreuungen auf Gemeindeebene aufzeigen wird.

Um den Standard und einen Ausbau der Tagesstrukturen auf dem qualitativ so hochstehenden Niveau zu halten, muss rasch und klar kommuniziert werden. Erst danach wird sich zeigen, ob auch gemeindeübergreifend Lösungsansätze bei der Betreuung gefunden werden können.

Unser Kanton bietet sich als Pendlerkanton geradezu an und es ist davon auszugehen, dass in naher Zukunft mehr als 25 Prozent der Erwerbsbevölkerung ausserkantonal zur Arbeit pendeln werden. Hier wird der Kanton angehalten sein, regionenübergreifende Lösungen anzubieten.

In diesem Sinne unterstütze ich, wie bereits eingangs erwähnt, das Postulat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Tout d'abord, les questions soulevées par le postulat sont pertinentes et méritent d'être analysées. Effectivement, les statistiques confirment la disparité relevée par les postulants et notamment la plus grande concentration de places en crèches dans les centres.

J'aimerais rappeler que les structures d'accueil extrafamilial sont essentielles pour permettre la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Aujourd'hui, dans notre canton, cette tâche est de la compétence des communes. Le rôle du canton est sur la surveillance des structures d'accueil et il intervient financièrement, mais uniquement pour diminuer le coût payé par les parents. Il appartient aux communes d'évaluer les besoins en structures en faisant des évaluations régulières et de répondre aux besoins qui ont été identifiés par l'analyse qu'ils doivent effectuer.

En ce qui concerne les possibilités de soutien de création de places, je vous rappelle également que lors de la réforme fiscale, vous avez, avec le Conseil d'Etat, décidé qu'il y aurait 5 millions de francs par année qui seraient dédiés aux structures d'accueil, et durant les cinq premières années un million pour soutenir la création de places. Nous avons déjà pu engager des montants en 2020 pour la création d'un certain nombre de places.

En ce qui concerne les rétributions des familles d'accueil ou une égalité de traitement salarial, la compétence appartient aux communes.

En ce qui concerne la question des bons de garde, relevée par M^{me} la Députée de Weck, je rappelle que le Grand Conseil a déjà statué dans le cadre de la motion Senti/Schwander et avait refusé l'introduction des bons de garde. Nous réanalyserons les différents éléments dans le cadre du rapport. Tout le domaine des structures d'accueil extrafamilial fait partie du premier paquet que nous sommes en train de préparer et qui devrait être mis en consultation avant l'été. Vous aurez donc l'occasion, par le biais des partis et des différentes associations, de répondre à la consultation pour voir quels sont vos remarques par rapport à ce premier paquet. Ce qui est proposé dans ce premier paquet est un transfert total de l'ensemble des compétences aux communes, à l'exception de la question de la surveillance qualitative des structures qui resterait au canton. Dans ce cadre-là, je rappelle que nous avons aujourd'hui la chance d'avoir des structures d'accueil de qualité. Nous contrôlons cette qualité par le biais de directives et de visites dans les structures. C'est vraiment une chance, dans le canton de Fribourg, de pouvoir offrir aux enfants des structures d'une telle qualité.

En ce qui concerne les trois questions de M. le Député Galley, il y a une possibilité de soutien de l'Etat pour la création de places en entreprise, justement dans le cadre de la réforme fiscale. Il y a un montant qui avait été dédié à cela par année pour soutenir cet élément. Cela avait été notamment réclamé par les fédérations patronales pour pouvoir permettre de créer dans une zone industrielle une crèche qui répondrait aux besoins des parents travaillant dans cette zone-là.

En ce qui concerne les recommandations sur les barèmes de prix, ce ne sont que des recommandations. le Grand Conseil, à l'époque, avait refusé qu'il y ait des prix qui soient fixés. Ce sont des recommandations sur un barème entre une limite inférieure et une limite supérieure. Il n'y a pas de jours maximum pour lesquels des parents qui ne travaillent pas pourraient placer leurs enfants, les structures d'accueil étant ouvertes à l'ensemble des enfants. Il appartient évidemment aux structures d'accueil, en fonction des places, de les attribuer aux familles qui en ont le plus besoin.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre en considération ce présent postulat.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). J'aimerais juste corriger un point. Madame la Commissaire, vous avez dit que le Grand Conseil avait refusé la motion Senti/Schwander. Ce n'est pas exact. La motion a été retirée. C'est suite à ce retrait que nous avons déposé ce postulat.

> Au vote la prise en considération de ce postulat est acceptée par 91 voix contre 2. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Schär

Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 91.*

Ont voté non:

Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Mandat 2020-GC-102

Eponger le déficit du HFR et lui assurer un financement solide à futur

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Besson Muriel (PS/SP, SC) Berset Solange (PS/SP, SC) Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA) Emonet Gaétan (PS/SP, VE) Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV) Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC) Wassmer Andréa (PS/SP, SC) Kubski Grégoire (PS/SP, GR) Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR) Flechtner Olivier (PS/SP, SE) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales |
| Dépôt: | 08.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1397) |
| Développement: | 09.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1397) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 10.11.2020 (BGC février 2021, p. 633) |

Prise en considération

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêts : ancien membre du Conseil d'administration du HFR.

Les hôpitaux publics et privés ont été au cœur de la lutte contre la pandémie COVID. Le HFR remplit encore et toujours son rôle essentiel de sauver des patients atteints dans leur santé. Notre groupe remercie avec reconnaissance les collaborateurs et collaboratrices du HFR et des services annexes - comme les ambulanciers - pour leur engagement exemplaire en cette période trop longue de pandémie. La situation financière difficile des hôpitaux publics - et cela depuis déjà plusieurs années - est surtout due au tarif SwissDRG, souvent trop bas dans leurs cotations et peu rémunérateur pour des hôpitaux publics soumis à des conditions cadres souvent défavorables en regard des exigences, des accréditations imposées et de la concurrence vive dans le monde hospitalier de la santé.

La pandémie, avec pour conséquence l'arrêt d'une partie importante des activités opératoires non urgentes, a encore fragilisé la situation financière du HFR malgré des mesures d'efficacité déjà prises depuis l'année 2018. Un montant plus élevé dans les tarifs SwissDRG sur les prestations spéciales et nouvelles pour lutter contre les effets du COVID est nécessaire pour reconnaître enfin l'engagement supplémentaire du personnel et des tâches vitales pour les patients.

Deux questions :

- > Le Conseil d'Etat fribourgeois et le Conseil d'administration du HFR ont-ils des informations de la Confédération sur ces nouveaux tarifs DRG à appliquer avec les assureurs privés concernant ces prestations spéciales COVID?
- > Les assureurs privés ont-ils prévu des participations aux prestations COVID, par exemple dans le cadre de prestations du HFR?

Notre groupe considère qu'une aide financière particulière de l'Etat au HFR est justifiée avec un décompte présent pour les détails du financement. Le rôle des assureurs-maladie privés est déterminant pour financer le manque de recettes annoncé dans les hôpitaux publics comme le HFR.

Le groupe démocrate-chrétien demande un rapport détaillé sur toutes les aides spécifiques accordées au HFR hors du cadre légal de la LAMal, afin de garantir la transparence et d'éviter la distorsion de concurrence avec les hôpitaux voisins et peut-être d'être soumis à des recours des assureurs-maladie ou d'autres hôpitaux voisins et privés. Comme le Conseil d'Etat, nous estimons que les prestations d'intérêt général (PIG) doivent être correctement rémunérées et faire partie d'une convention entre le HFR et le Conseil d'Etat. La prise en compte réelle dans ces PIG de la formation, de la recherche, des charges liées au master de médecine par exemple, doit être intégrée dans le futur mandat de prestations avec certainement une hausse du financement des PIG pour le HFR.

Avec ces considérations, nous acceptons le fractionnement et soutenons l'aide financière ciblée liée aux charges exceptionnelles et aux impacts de la pandémie COVID.

Wassmer Andréa (*PS/SP, SC*). Je n'ai pas d'autre lien d'intérêt que d'être co-auteur de ce mandat. Je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Vendredi matin, nous avons parlé des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises. Autant lors du dépôt de ce mandat qu'aujourd'hui, le HFR a aussi été particulièrement touché par cette crise sanitaire. Nous le savons. Le personnel du HFR a été extrêmement sollicité, spécifiquement dans les services de soins continus, de soins intensifs et aux urgences, et ils continuent de l'être. De plus, du personnel intérimaire a dû être engagé afin de pallier à la surcharge de travail et aux absences du personnel malade.

La mise en place des processus de prise en charge, les changements d'organisation de la plupart des services, l'importante sollicitation des cadres pour ce faire ainsi que l'implication des membres de la direction auprès de l'Organe cantonal de conduite représentent des quantités d'heures de travail. D'importantes utilisations de matériel de protection ainsi que les nettoyages et les désinfections supplémentaires se répercutent aussi sur les coûts. Ce sont donc d'énormes coûts induits par la crise sanitaire qui doivent être couverts par le canton. Il est indispensable d'éponger le déficit supplémentaire du HFR car il ne sera pas couvert par les réserves extraordinaires des assureurs. De plus, la crise du COVID-19 a montré que la population fribourgeoise a besoin d'un véritable hôpital public fort car seul un tel hôpital peut faire face à une situation de crise.

Le groupe socialiste est satisfait que le Conseil d'Etat se préoccupe des coûts financiers induits par la crise du COVID-19 sur le HFR et qu'il travaille dans le but d'apporter une aide financière nécessaire. Le groupe socialiste acceptera le fractionnement afin de garantir une chance à ce soutien financier lié à la crise du COVID-19. Cependant, il demande que les règles qui régissent le financement des prestations d'intérêt général soient revues à la hausse car elles ont un impact direct sur les conditions de travail du personnel du HFR.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous demande de soutenir ce mandat.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce mandat.

Il était selon nous prématuré car il a été déposé le 9 juin 2020, c'est-à-dire bien avant l'arrivée de la seconde vague en octobre.

Deuxième constat : le Conseil d'Etat a décidé au début de l'année 2021 de verser d'ores et déjà un acompte de 28 millions de francs, représentant 80% du déficit attendu en 2020, à cause des effets du COVID-19, hors déficit structurel du HFR.

Pour en venir aux demandes exprimées par les mandataires, notre groupe, à l'instar du Conseil d'Etat, exclut l'idée de verser des prestations d'intérêt général supplémentaires ou d'autres prestations complémentaires. Comme le relève le Conseil d'Etat dans sa réponse, ces PIG sont clairement définies et les augmenter sans justification de la prestation irait à l'encontre du principe même des prestations d'intérêt général. De ce point de vue, notre groupe refuse le mandat.

Quant à une aide financière particulière en lien avec le COVID-19, là également notre groupe rejoint l'avis du Conseil d'Etat selon lequel une analyse sera faite le moment venu pour chiffrer les pertes du HFR liées au COVID-19, hors déficit structurel. Nous sommes néanmoins d'avis que le montant déjà versé - 28 millions -, respectivement le solde à payer le cas échéant, seront à prélever sur la provision de 30 millions de francs constituée à cet effet dans les comptes de l'Etat.

Je terminerai en adressant un merci chaleureux à toutes les collaboratrices et collaborateurs du HFR qui ont permis la très bonne maîtrise de cette pandémie du point de vue sanitaire en évitant l'implosion de nos services hospitaliers. Personne en Suisse n'avait véritablement d'expérience dans la gestion d'une telle pandémie et l'engagement du personnel du HFR a été magnifique.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte le fractionnement du mandat comme proposé par le Conseil d'Etat et demande que l'aide financière soit prélevée sur la provision dévolue au HFR au bilan de l'Etat.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Ich habe keine speziellen Interessenbindungen zu diesem Thema. Und ich muss sagen: Ich bin froh, dass ich in diesem Jahr keine speziellen Interessenbindungen dazu hatte.

Wir alle haben in unserer Fraktion die Situation am Freiburger Spital mit grosser Besorgnis und einem grossen Dank an die enorme Leistung des gesamten Personals beobachtet und wir möchten ihm auch ausdrücklich dafür danken.

Es ist für uns alle klar, ich möchte das nicht speziell wiederholen, dass das HFR dieses Jahr spezielle Leistungen zu erbringen hatte, sowohl personell als auch vom Material und von der Organisation her, die in der Fakturierung bis jetzt nicht entsprechend honoriert werden konnten, die im System nicht vorgesehen sind.

Es ist auch klar, dass das HFR gleichzeitig auf Leistungserbringungen verzichten musste, die rentabler gewesen wären. Und wir danken dem Staatsrat, dass er in dieser Situation den Vorschlag entgegennimmt, eine spezielle Honorierung für diese Leistungen auszurichten. Eine ausserordentliche Situation erfordert ausserordentliche finanzielle Massnahmen. Es ist uns wichtig, dass der Spitalbetrieb, die Struktur des Spitals nicht noch zusätzlich unter dieser ausserordentlichen Situation leidet.

En ce qui concerne la deuxième partie du mandat, il est vrai que le texte déposé évoque juste qu'il faut des futures bases solides et une gestion exemplaire. Il ne demande pas en détail en quoi ces PIG devraient être augmentées. Je pense que ce n'est pas forcément nécessaire parce qu'en 2018, nous avons déposé un mandat - accepté, avec la loi et d'autres motions ensemble - dans lequel nous avons déjà demandé d'analyser et de chiffrer les PIG nécessaires et leur développement. On y mentionnait également quelles devaient être les PIG pour la régionalisation, pour les coûts du bilinguisme et pour la formation et la recherche. Ce mandat a été accepté, mais cette analyse spéciale du développement nécessaire des PIG n'a toujours pas été fournie. C'est donc une tâche qui est déjà auprès du Conseil d'Etat. Dans ce sens-là, j'accepte aussi la deuxième partie du mandat.

Même si nous n'en avons pas formellement discuté au sein du groupe, nous acceptons ensemble le fractionnement du mandat. Nous voterons la première partie à l'unanimité alors qu'il y a plusieurs membres du groupe qui m'ont signalé tout à l'heure qu'ils étaient aussi enclin à voter la deuxième partie, que je juge également nécessaire pour le futur.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a examiné attentivement le mandat 2020-GC-102 visant à "épouger le déficit du HFR et lui assurer un financement solide à futur".

Il est indéniable que la crise COVID a engendré et continuera de provoquer des conséquences financières très négatives pour notre hôpital fribourgeois, quand bien même l'établissement et l'ensemble de ses collaborateurs ont démontré leur meilleure image. La crise du COVID n'est hélas pas terminée et il est impossible aujourd'hui de définir les répercussions financières définitives pour le HFR.

Sous l'angle politique également, tous les dés ne sont pas jetés. Il est du devoir du Conseil d'Etat de solliciter des contributions de la Confédération, voire des autres acteurs de la santé.

Pour le groupe libéral-radical, les premières décisions du Conseil d'Etat pour soutenir le HFR sont correctes. Le montant provisionné dans les comptes doit être versé à l'hôpital.

Notre groupe souhaite aussi - et qui ne le voudrait pas - assurer un financement solide et pérenne à notre hôpital, et l'aider à assainir sa situation monétaire, toutefois pas à n'importe quelles conditions mais bien dans un esprit de collaboration efficace et réfléchi entre l'Etat et le HFR. C'est dans ce sens que les PIG et les autres prestations doivent être définies et valorisées de façon concertée. Cela fait longtemps que nous formulons cette demande et nous sollicitons désormais des décisions rapides, sans aucune tergiversation.

C'est avec ces considérations que notre groupe adhère à la réponse du Conseil d'Etat et soutiendra le fractionnement de ce mandat.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt : je suis technicienne en radiologie auprès du HFR. Mon intervention va se concentrer essentiellement sur le deuxième point, soit la hausse du financement des PIG et autres prestations.

Les conditions de travail du personnel sont intimement liées à la situation économique du HFR. Dans un contexte de déficit budgétaire, alors que les charges salariales représentent plus de 70% de ce budget, il est évident que les mesures pour redresser la situation vont concerner aussi le personnel. Ces mesures ont également des conséquences sur la stratégie du HFR, sur les prestations à la population, sur les privatisations de services comme la buanderie, certains services de nettoyage ou la crèche par exemple. Dans un contexte de pénurie de personnel, nous devons veiller à ce que les conditions de travail ne se détériorent pas. Sous prétexte d'efficacité, la charge de travail est lourdement augmentée. La fermeture des salles d'opérations et des urgences la nuit à Riaz a provoqué une augmentation de travail importante pour les mêmes services de l'Hôpital cantonal.

J'ai reçu le témoignage de personnel ayant travaillé des nuits entières à des rythmes effrénés, n'ayant même pas le temps de boire un verre d'eau. Une collègue technicienne en radiologie, qui avait enchaîné des examens au scanner non-stop toute la nuit, m'a confié avoir eu des troubles de la mémoire à partir de 4 heures du matin! On réalise ici que les conditions de travail du personnel impactent la sécurité et la qualité des soins pour les patients. Je connais des infirmières urgentistes

expérimentées du site de Riaz qui ont préféré abandonner la profession plutôt que d'être déplacées sur Fribourg. Elles se consacrent désormais à des soins de bien-être, à de l'aromathérapie. C'est clairement une perte de compétence précieuse pour le HFR. L'augmentation du financement des PIG et autres prestations est le moyen d'améliorer ces conditions de travail de manière pérenne. Il y aurait lieu de modifier les règles de calculs de ce financement.

C'est ainsi que je vous prie d'accepter la deuxième partie de ce mandat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. A mon tour, au nom du Conseil d'Etat, de remercier l'engagement extraordinaire du personnel des soins, mais aussi du personnel logistique et administratif du HFR dans le cadre de la prise en charge des patients durant cette crise.

En effet, la crise sanitaire a des conséquences négatives. Le Conseil d'Etat a immédiatement entrepris des discussions avec l'Hôpital fribourgeois mais pas seulement, puisque nous avons également mené des discussions avec les cliniques privées, le HIB, les EMS, pour soutenir ces différentes institutions dans le cadre du surplus des coûts auquel ils doivent faire face suite à la prise en charge des patients atteints du COVID. Cela impacte aussi le fonctionnement de l'hôpital. Nous avons donc eu des premières discussions pour calculer le déficit du premier semestre suite à la première vague et nous avons immédiatement fait un mandat pour que le HFR puisse avoir vingt lits de médecine générale et six lits de soins intensifs supplémentaires afin de se prémunir contre la deuxième vague qui, on l'espérait, n'arriverait pas. Elle est arrivée et nous avons pour cela prévu ces six lits supplémentaires ainsi qu'un montant servant à soutenir l'engagement de personnel pour ouvrir ces lits complémentaires en cas de deuxième vague. Au moment de l'arrivée de la deuxième vague, nous avons repris les discussions avec le HFR et nous nous sommes finalement déterminés sur une participation de l'Etat uniforme pour toute l'année en se basant sur le résultat de fin d'année du HFR. L'Etat a calculé son soutien : les estimations pour 2020 sont de l'ordre de 35 millions. Nous avons effectivement versé un premier acompte de 28 millions et nous examinerons le solde dans le cadre du bouclage des comptes du HFR, des éventuels soutiens de la Confédération ou encore des éventuels montants pour une meilleure rémunération des tarifs pour les patients atteints de COVID pour les assureurs.

Vous avez posé la question, Monsieur Schoenenweid : au niveau fédéral, les discussions entre la Confédération et les assureurs sont toujours en cours et je suis déjà intervenue auprès de la Conférence suisse des directeurs de la santé, qui suit aussi ces discussions. Il serait totalement justifié que les assureurs, qui ont aussi économisé des montants pour moins de prestations durant cette année 2020 et qui ont d'énormes réserves, participent aussi au soutien des hôpitaux pour la gestion de cette crise COVID. On suit ici de près les différentes négociations.

En ce qui concerne les PIG, nous avons élaboré un concept de prestations d'intérêt général et autres prestations. Dans ce document, nous avons la définition, la méthode de calcul des coûts et le périmètre du financement de l'Etat pour les PIG et les autres prestations. C'est donc un concept extrêmement précis avec, pour l'ensemble des prestations, les façons de calculer chaque élément pour qu'ils puissent déterminer ce qui est du domaine de la formation universitaire et de la recherche par exemple, de la délimitation du coût et de la façon de calculer ce coût en fonction du nombre d'EPT de médecins-assistants, etc. Il y a toute une série d'éléments. C'est un calcul très précis qui est fait par rapport aux PIG et autres prestations.

En ce qui concerne les coûts du personnel, l'Hôpital fribourgeois fait faire un benchmark par une entreprise privée, et nous payons le différentiel. Le canton paie donc déjà plus de 14 millions de francs pour les autres prestations de reconnaissance et de surcoût salarial entre le benchmarking qui se fait entre les hôpitaux du type de l'Hôpital fribourgeois.

En ce qui concerne le master de médecine, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises : les coûts liés au master de médecine sont de la responsabilité de la Direction de l'instruction publique.

Les 28 millions ont été partiellement pris sur la provision de 30 millions de francs, pour répondre à la question de M. le Député Peiry.

Peut-être encore un dernier mot sur la stratégie du HFR et la mise en œuvre du plan sur quatre ans. J'aimerais rappeler que la question n'est pas seulement la diminution des coûts du HFR. C'est aussi une question de qualité, de sécurité de la prise en charge, d'avoir un système hospitalier qui repose sur un hôpital fort, de soins complexes avec des structures autour qui assurent une couverture sur l'ensemble du canton. Au vu des spécialisations médicales, au vu aussi des infrastructures dont on a besoin pour avoir des blocs opératoires extrêmement performants, le Conseil d'Etat est d'avis que la stratégie ainsi que le plan sur quatre ans est pertinent et va également dans le sens d'assurer une relève en médecins et une prise en charge de qualité dans ce canton.

Pour terminer, le Conseil d'Etat vous propose de fractionner le présent mandat et d'accepter d'allouer pour 2020 une aide financière particulière liée au COVID assumée par le HFR sur la base d'une analyse faite par l'Etat. Je le rappelle, nous avons versé 28 millions. Ce mandat devait être traité en décembre, et c'était sur cette base-là qu'on souhaitait faire le versement, ce qui était important pour le HFR. Le Conseil d'Etat a décidé tout début janvier de verser tout de même les 28 millions en attendant la discussion sur ce mandat aujourd'hui et d'ensuite rejeter le mandat en ce qui concerne la hausse du financement

des PIG sans justification. Le Conseil d'Etat est prêt à augmenter ces prestations et autres prestations, mais sur la base du concept et du calcul précis de ces prestations qui ressortent de l'accord que nous avons avec le HFR.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est accepté par 88 voix contre 3. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Krystenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 88.*

Ont voté non:

Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG). *Total: 3.*

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de ce mandat (accepter aide financière particulière liée aux impacts COVID-19) est acceptée par 91 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/

SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 91.*

> Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de ce mandat (rejeter la hausse du financement des PIG/AG sans justification) est acceptée par 59 voix contre 31. Il y a 1 abstention.

Ont voté contre la deuxième fraction du mandat (contre la proposition du Conseil d'Etat):

Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 31.*

Ont voté pour la deuxième fraction du mandat (conformément à la proposition du Conseil d'Etat):

Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Julmy Markus

(SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 59.*

S'est abstenu:

Schneuwly André (SE,VCG/MLG). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2020-DSAS-6

Mesures contre la pénurie du personnel soignant (Rapport sur postulat 2019-GC-34) - Suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**

Dépôt: **17.01.2020 (BGC, p.)**

Discussion

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt : je suis toujours technicienne en radiologie auprès du HFR.

Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport développé. En annexe, le rapport intitulé "L'étude des besoins en personnel de soins et d'accompagnement dans le canton de Fribourg" donne de précieuses informations. J'aimerais en relever ici quelques points :

Entre 2015 et 2035, le nombre de personnes de plus de 80 ans va passer de 11 700 à plus de 24 000, soit plus du double. On imagine aisément que le besoin en soins pour cette catégorie de personnes soit plus conséquent. L'évolution démographique d'environ 20 % en 10 ans y contribue aussi. Jusqu'en 2025, le besoin annuel de nouveau personnel en soins et accompagnement est de 347 personnes. En 2015, le degré de couverture des besoins annuels de ce personnel par les nouveaux diplômés se montaient en moyenne, à près de 60 % seulement. Par ailleurs, 40 % des diplômés de niveau tertiaire équivalents HES sont d'origine étrangère. Imaginez si, pendant la pandémie, des pays avaient réquisitionné leur personnel : dans quelle panade se seraient trouvées nos institutions! Est-ce éthiquement admissible d'absorber ces professionnels pour lesquels leur pays a financé la formation? Le dépôt de mon postulat date de février 2019. Avec la crise sanitaire, nous réalisons encore davantage la gravité de cette pénurie de personnel. Cette pandémie continue à péjorer la situation, en rendant ces professions encore moins attractives. L'Etat soutient financièrement la formation à différents niveaux. Globalement, le nombre de titres décernés est en augmentation, des formations postgrades sont promues; c'est bien, mais c'est clairement insuffisant. La question essentielle est : pourquoi le personnel soignant, et notamment les infirmières, abandonnent leur métier? Une moyenne de 15 ans d'activité sur les 40 potentiels, c'est peu. Et ce n'est d'ailleurs qu'une moyenne. En effet, il est de plus en plus fréquent que des jeunes jettent l'éponge après quelques années seulement. Le métier ne correspond plus à ce pourquoi ils l'ont choisi : pas assez de temps à disposition pour écouter, prendre soin, un rythme effréné, trop de temps derrière l'ordinateur pour des exigences administratives redondantes, des horaires difficilement compatibles avec une vie familiale et des activités sociales, des horaires irréguliers - travail de nuit, les week-end, les fériés. Pourquoi pensez-vous que si peu s'engagent en politique? La pression économique sur les institutions de la santé a un effet néfaste sur les conditions de travail. Sous le couvert d'amélioration de l'efficacité, en réorganisant des services, on augmente la charge de travail, en diminuant des effectifs ou en intensifiant l'activité. La diminution des durées de séjour à l'hôpital induisent des *turn-over* de patients importants, qui nécessitent des soins plus intenses. En EMS, le même phénomène se produit avec l'arrivée des résidents de plus en plus tardivement, d'où des besoins en soins plus conséquents, une fréquence de décès augmentée, ce qui représente une charge émotionnelle non négligeable. Mais comment améliorer ces conditions de travail? Premièrement, il y a une nécessité d'augmenter le soutien financier aux institutions du domaine de la santé. Deuxièmement, il est temps de revaloriser les salaires du personnel soignant. S'il est vrai que non seulement les infirmières HES sont colloquées en classe 17, mais également les physiothérapeutes, ergothérapeutes, diététiciens, techniciens en radiologie, sages-femmes, qui sont d'ailleurs depuis plusieurs décennies à égalité au niveau salarial, est-ce un hasard que ces professions appartiennent au milieu de la santé et qu'elles soient majoritairement féminines?

Revaloriser ces salaires d'une classe supplémentaire, soit la classe 18 pour les niveaux HES, consiste à respecter une certaine équité avec la très large majorité de cette classe 18, pour les fonctions de niveau de formation bachelor. Comment expliquer

que, par exemple, les éducateurs, les assistants sociaux et les enseignants primaires sont en classe 18 et pas ces métiers de la santé, de même niveau de formation, qui n'ont certainement pas moins de responsabilités, ni de pénibilité? Pour information, la différence d'une classe, au niveau médian, correspond à plus de 3 200 frs par année. A côté de ça, vous conviendrez que la prime Covid semble dérisoire.

Les salaires des autres professions du domaine des soins, comme par exemple les ASSC et les auxiliaires de soins, devraient également être augmentés. Ce serait ainsi une véritable reconnaissance de l'engagement de ce personnel, que ce soit pendant la crise ou en temps normal.

En conclusion, la situation de pénurie de personnel soignant est grave et des mesures plus fortes sont nécessaires pour redresser la barre.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien rejoint les préoccupations de la postulante : nous devons assurer à long terme à l'ensemble de la population fribourgeoise un accès aux soins par du personnel qualifié et compétent. Le titre d'un magazine, "Le remède au blues des blouses blanches", nous montre que le problème dont nous parlons est universel! Mais notre canton en particulier a le pouvoir et le devoir d'améliorer la situation. Il est triste de voir qu'un métier choisi par passion est abandonné par dépit ou pour des raisons de grosse déception liée à l'évolution actuelle des métiers de la santé. Afin de palier à une pénurie annoncée de personnel soignant, il est important de s'engager sur plusieurs fronts, même si nous n'avons pas la prise de décision sur tous les problèmes de formation et d'activités dans les professions de la santé, notamment à nouveau sur le système tarifaire SwissDRG rendant souvent difficile et contraignant le travail des personnes du monde médical et de la santé.

Le personnel soignant est un maillon essentiel de ce processus des tarifs DRG, qui le subit péniblement par la réduction du temps auprès du patient et la forte pression à la rentabilité voulue par la Confédération. Nous vivons une situation qui pousse inévitablement à recourir à de la main-d'œuvre étrangère, ce qui conduit à des répercussions fâcheuses sur les pays voisins. Chacun perd des spécialistes dont ils ont financé la formation. Nous devons donc prendre aussi des mesures aujourd'hui dans notre canton, non seulement pour nous-mêmes, mais aussi afin d'éviter de déplacer le problème de la pénurie dans d'autres régions du pays, voire dans d'autres pays.

Le canton n'a pas attendu pour renforcer les formations médicales grâce à sa Haute école de santé (HES) et également en partenariat avec les établissements médicaux. Il s'agit donc d'une part de former davantage de personnel soignant pour gagner en autonomie, mais aussi et surtout d'améliorer les conditions de travail afin de fidéliser les collaborateurs et collaboratrices. Un financement de la formation et de la formation continue, par exemple pour le HFR, serait une option pour trouver aussi des places de stage en suffisance. Un environnement responsabilisant et dynamisant, avec la possibilité de développement de l'autonomie et des défis dans l'accomplissement des fonctions, permet aussi de se projeter dans une carrière.

Lorsqu'on sait qu'un tiers du personnel infirmier âgé de moins de 35 ans n'exerce plus la profession! A quoi cela sert-il de former si bien les professionnels qui arrêtent de travailler après quelques années ou se réorientent à cause des conditions de travail? C'est inefficace du point de vue économique aussi! Il faut donc trouver et mettre en place des mesures qui favorisent la fidélisation du personnel, quels que soient les établissements concernés. Horaires de travail, pénibilité physique et morale, articulation vie privée – vie professionnelle, répartition des tâches, augmentation des tâches administratives, notamment.

Le Covid-19 a contribué à mettre en avant le personnel soignant, mais les applaudissements ne suffisent pas à soulager tous les maux : il faut des actes concrets du monde politique. Ainsi, tout en gardant l'objectif de répondre durablement aux besoins de relève en professionnels de la santé dans le canton de Fribourg, nous demandons avec insistance de mettre en œuvre rapidement des mesures qui augmenteraient la durée d'activité professionnelle, un potentiel très intéressant pour couvrir déjà une bonne partie des besoins en personnel soignant, soit par exemple :

- > augmentation de la dotation où cela est nécessaire,
- > planification plus appréciée des horaires de travail avec la vie familiale,
- > nouvelle répartition des tâches entre les différentes professions de la santé,
- > garde d'enfant pour le personnel avec des horaires irréguliers,
- > diminution importante de la bureaucratie,
- > création d'un pool de remplaçant(e)s dans le cadre des établissements,
- > valorisation salariale.

Cependant, comme un certain nombre de ces mesures impliquent des adaptations dans des institutions, et par conséquent sortent du cadre strict de l'Etat de Fribourg, il s'agirait de donner une impulsion forte dans ces domaines.

Pour le reste des mesures, nous attendons que le Canton, par la Direction de la Santé, réagisse de manière favorable aux demandes de dotation supplémentaire et mette tout en œuvre afin de diminuer l'administration auprès du patient. Si la mise en œuvre de la cybersanté en sera un moyen adapté, l'Etat lui-même a trop souvent des exigences même pour des statistiques souvent peu utilisées ou inutiles qui augmentent la bureaucratie. Il faut donc revoir totalement les processus et limiter les processus bureaucratiques.

D'autre part, l'insécurité de garder sa place de travail au HFR avec une réforme parfois incompréhensible sur les différents sites crispe et ne motive pas ou plus le personnel soignant. De plus - et ça c'est le côté positif -, une campagne d'image motivante revaloriserait les professions médicales, car le personnel soignant peut être fier de son engagement. Être une personne soignante, c'est choisir un métier de cœur et d'action, avec des compétences, et cela est essentiel au bien-être de la population. Trouver des solutions afin de fidéliser les collaborateurs et collaboratrices, cela est notre devoir.

Avec ces commentaires, le groupe PDC prend acte du rapport.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsidentin der Stiftung St. Wolfgang. Zu den Bereichen Pflegeheim, Tagesheim und Spitex habe ich einige Bemerkungen zum vorliegenden Bericht anzubringen.

Auf der Seite 8 unter Punkt 2.1.2 steht: "Die Dotation in den Freiburger Pflegeheimen ist grosszügig." Wenn ich diese Aussage Pflegenden in den Heimen oder Spitexmitarbeiterinnen zeige, bekomme ich als Antwort nur ein verständnisloses Kopfschütteln. Die Mitarbeiterinnen in den EMS und bei der Spitex sind am Anschlag und dies nicht erst seit der Covid-19-Krise. Sie müssen über jede Minute Rechenschaft ablegen und haben immer weniger Zeit, ihre Arbeit korrekt auszuführen. Es ist nicht richtig zu sagen, dass der Kanton Freiburg grosszügig ist, wenn die anderen Kantone kleinlich sind.

Der vorliegende Bericht für Massnahmen gegen den Personalmangel fokussiert sich vor allem auf die Ausbildung und die Entlohnung. Aber in der Realität kehren viele junge, gut ausgebildete Pflegefachkräfte nach 5, 7, 10 Jahren diesem Beruf den Rücken zu, weil sie die Belastung und die mangelnde Unterstützung nicht mehr ertragen wollen oder können.

Applaudieren, kurzfristig eine Prämie ausschütten, ist ein schönes, anerkennendes Zeichen. Es ist aber nur einmalig und sehr kurzfristig. Es muss sich aber langfristig etwas in diesen typischen Frauenpflegeberufen ändern. Die Arbeitsbedingungen müssen unbedingt massiv verbessert werden: Weniger Bürokratie, bessere Anerkennung der Nacht- und Sonntagsarbeit, mehr Unterstützung, mehr Begleitung, mehr Anerkennung, mehr Entlohnung.

Ich bin mir bewusst, dass diese Forderungen etwas kosten. Aber die Covid-Krise hat uns gezeigt, dass dies gut investiertes Geld ist, damit unser Gesundheitswesen auch in Krisenzeiten so gut funktioniert, wie es dies jetzt getan hat.

Darum bitte ich Sie, Frau Staatsrätin, und den gesamten Staatsrat, dieses Problem des Pflegepersonalmangels weiter zu verfolgen und Lösungen zu suchen und vorzuschlagen und das Problem nicht mit diesem Bericht ruhen zu lassen.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei Kenntnis vom Bericht.

Brügger Adrian (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dankt dem Staatsrat für den Bericht. Nachfolgend unsere Meinung und Fragen.

Studien und Modelle, wie im Bericht aufgeführt, nützen alle nichts, wenn dann in der Folge nichts umgesetzt wird. Es sind zehn Ziele in der Studie aufgeführt - welches dieser Ziele wurde schon erreicht? Wurde bei der Erfassung des heutigen Personalmangels die aktuelle Pandemie berücksichtigt? Denn wir gehen davon aus, dass der Bedarf nach der Pandemie vermutlich nicht der gleiche sein wird wie vor der Pandemie. Wie weit werden die praktischen Ausbildungsmöglichkeiten durch den Kanton gefördert? Werden hier beide Kantonsteile gleichermassen berücksichtigt? Wie ist der Zeitplan bei der Umsetzung des Vorschlags von Steuerungsmassnahmen?

Der mittlere Jahresbedarf an Personal ist bis ins Jahr 2025 347 Personen. Ist diese Zahl noch aktuell? Die jährliche Deckung dieses Bedarfs durch die Bildungsabschlüsse liegt bei 59,6 Prozent. Sollten hier nicht grössere Anstrengungen unternommen werden, um diese Deckung zu erhöhen? Die Studie empfiehlt Massnahmen, um die Rekrutierung und Ausbildung zu fördern. Wurde oder konnte die Anzahl Neuausgebildeter realisiert werden? Was wird unternommen, um den Erhalt des Personals zu fördern?

Die Förderung des beruflichen Wiedereinstiegs finden wir sehr sinnvoll und richtig. Der erste Jahrgang 2019 konnte erfolgreich abgeschlossen werden. Aus unserer Sicht ist aber unverständlich, dass der zweite Lehrgang wegen der Corona-Pandemie abgesagt wurde. Warum wird pro Jahr nur einmal eine solche Ausbildung angeboten?

Es wird im Bericht auch dargelegt, dass in den Freiburger Pflegeheimen die Personaldotation im Vergleich zu anderen Kantonen grosszügig sei. Die Wirklichkeit sieht aus unserer Sicht etwas anders aus. Die Aufgaben des Personals haben sich

stark verändert, weil sich die Pflegebedürftigkeit verändert und zugenommen hat. Sollte die Personaldotation daher nicht noch erhöht werden?

Ausführlich wird auch über die Lohnsituation des Personals gesprochen. Das Lohnniveau im HFR liegt durchschnittlich 12 Prozent über dem des Schweizer Marktes. Die meisten Pflegeheime entlohnen ihre Angestellten nach der gleichen Lohnskala wie das HFR. Hier ist der Kanton Freiburg Spitzenreiter. Anhand der Lohnvergleiche ist der Kanton Freiburg ein attraktiver Arbeitgeber, was anscheinend nicht das Problem des Personalmangels ist. Wo liegt es?

Um dem Personalmangel entgegenzuwirken, wäre sicher eine Überlegung wert, wie Patientinnen und Patienten nach einem Unfall, nach einer Krankheit oder nach einer Operation so schnell wie möglich wieder in den Arbeitsprozess oder in ihr gewohntes Umfeld zurückkehren können. Es ist aus unserer Sicht wichtig, dass beim Austritt aus dem Spital der Zeitplan der Reha mit Physiotherapie, inklusive Trainings in sogenannten Gesundheitszentren, sehr gut geplant ist und auch realisiert werden kann. Daher ist es sehr schlecht, dass in der jetzigen Zeit der Pandemie diese Einrichtungen geschlossen bleiben müssen.

Warum werden hier nicht individuelle Lösungen mit den Betrieben diskutiert und Bewilligungen erteilt? Aktuell werden alle Gesundheits- und Finesseinrichtungen als Freizeiteinrichtungen klassiert und gleich behandelt, was sehr schlecht ist. Eine Sonderlösung für die Gesundheitszentren würde vielen Patientinnen und Patienten physisch wie psychisch zugutekommen. Dies würde auch eine Reduktion der Kosten im Gesundheitswesen bewirken. Wir sind der Meinung, dass gerade in der jetzigen Zeit der Corona-Pandemie alle Möglichkeiten zur Entlastung aller mindestens geprüft werden sollten. Deshalb ist es für uns unverständlich, dass eben diese Gesundheitszentren im Kanton Freiburg trotz Schutzkonzepten und Zusatzinvestitionen ihre Betriebe schliessen mussten, weil sie gleich behandelt werden wie reine Fitnesszentren. Viele Besucher dieser Gesundheitseinrichtungen müssen bereits wieder zusätzliche Physiotherapien beanspruchen, was wiederum Mehrkosten generiert. Hier sollte der Staatsrat Flexibilität und mehr Fingerspitzengefühl zeigen und zu individuellen Lösungen bereit sein. Zudem fordern wir die Gesundheitsdirektion auf, sich Gedanken zu machen, um schnellstens die schlechte Kommunikation zu verbessern.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt den Bericht zur Kenntnis und fordert zugleich den Staatsrat auf, unsere Bedenken in Ihre Überlegungen einzubeziehen.

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec l'objet cité.

Je tiens à souligner la qualité du rapport fourni suite au postulat "Mesures contre la pénurie du personnel soignant". Ce rapport s'appuie sur l'étude de l'Association OrTra Santé-Social Fribourg de 2017, mandaté par la Direction de la santé et des affaires sociales. Cette étude offre à la fois une photographie de la situation du canton de Fribourg et également une projection des besoins en personnel de soin et d'accompagnement à l'horizon 2025. Les mesures proposées concernent notamment l'augmentation de nouvelles personnes formées et la formation, y compris la réinsertion des personnes ayant quitté ou interrompu leur activité professionnelle. Celles-ci sont essentielles, mais il est nécessaire de les renforcer encore. L'autre mesure à relever est l'allègement des tâches administratives pour le personnel soignant, personnel qui doit passer trop de temps derrière un ordinateur au lieu d'être présent auprès des patientes et patients.

Pour en venir à la situation actuelle, nous sommes donc depuis presque une année en situation de crise qui met à l'épreuve notre système de santé, notamment le HFR. Oui, le système résiste, mais la crise en révèle les faiblesses. La pression est énorme sur le personnel soignant, depuis bientôt une année, et celui-ci arrive aux limites supportables. Malgré les mesures déployées d'engagement de personnel supplémentaire temporaire, il devient flagrant que la pénurie risque pour le moins d'arriver rapidement. Les conditions de travail actuelles du personnel sont encore plus pénibles qu'habituellement et réduisent d'autant plus l'attractivité des professions de la santé pour les jeunes.

Avec ces considérations, je prends acte de ce rapport.

Schwaller-Merkle Esther (PDC/CVP, SE). Ich spreche in meinem Namen, als Fraktionsmitglied der Christlichdemokratischen Volkspartei und im Namen meiner Pflegefachleute in unserer Familie.

Zu viel Druck, zu wenig Zeit für alle, zu viele Überzeit, zu viele Schichten und Angst, unter diesem Druck und Stress Fehler zu machen, dies sind die wichtigsten Aussagen zum aktuellen Pflegenotstand. Man müsse unbedingt dem Personalmanagement einen höheren Stellenwert zusprechen und mehr Leute ausbilden. Der aufschlussreiche Bericht kommt in diesen beiden letzten Punkten zu den gleichen Schlussfolgerungen.

Grosse Veränderungen gab es in den letzten beiden Jahren puncto Infrastruktur, Material- und Prozessoptimierungen in den Spitälern. Aber am Konstrukt Pflege, an der Organisation und den Arbeitsbedingungen in der Pflege wurden die gleichen, nötigen Anpassungen nicht gemacht. Das kann nicht mehr aufgehen. Menschen sind keine Maschinen. Nur ausgeruhte Pflegefachkräfte können gute Leistungen bringen. Da die personellen Ressourcen bereits bei den Stellendotierungen zu knapp sind, mag es Ausfälle auf keinen Fall mehr ertragen.

Hier geht es um Menschenleben, um Leben und Tod. Alle beteiligten Pflegefachkräfte versuchen trotz Ressourcenknappheit das Möglichste zu tun und brennen dabei aus. Das wird meistens übersehen. Pflegekräfte mögen ihren Beruf. Sie sind aber in vielen Fällen mit den aktuellen Arbeitsbedingungen überfordert und unzufrieden.

Die aktuellen Stellendotationen sind zu knapp berechnet und entsprechen nicht den erhöhten Anforderungen, welche sich aus fortwährend weiterentwickelten neuen Infrastrukturen, Material- und Prozessoptimierungen ergeben.

Warum ist der aktuelle Pflegepersonal-mangel so hoch? An den aktuellen Ausbildungsangeboten liegt es nicht nur. Vielmehr ist es auch ein Problem von zu grossem Stress und Verantwortung, Vereinbarkeit von Familie und Beruf, Freizeit, Sozialkontakten und mehr, beziehungsweise genügend Erholungszeit, mit dem Schwerpunkt auf Stressreduktion und genügend Erholungszeit, und dies nicht zuletzt auch in psychischer Hinsicht, was in der aktuellen Corona-Situation allen klar sein dürfte. Junge Menschen, welche diesen wunderschönen Beruf wählen, reagieren darauf besonders stark. Es sind nicht in erster Linie die Löhne, welche ins Gewicht fallen. Ein optimiertes Personalmanagement tut Not.

Im Bericht sind die bereits genannten Punkte auch aufgelistet. Von den 32 Massnahmen werden 70 Prozent als effizient und dringend zu realisieren eingestuft. Dies zeigt deutlich, dass wir massiven Handlungsbedarf haben, und ich bitte den Staatsrat, so rasch wie möglich darauf zu reagieren und die dringend nötigen Schritte gegen den Pflegepersonal-mangel zu unternehmen und damit das Ausbrennen junger Menschen zu verhindern.

Nicht zuletzt ist es auch ein ökonomisches Problem. Wir bilden junge, motivierte Menschen aus und die bleiben im ungünstigsten Fall gerade mal ein bis zwei Jahre im Beruf.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je remercie le Conseil d'Etat pour l'étude et le rapport qui m'ont beaucoup intéressée. Je n'ai aucun lien d'intérêt avec le présent sujet, si ce n'est que celui-ci illustre joliment ce dont on vient de parler : conciliation vie professionnelle - vie familiale. La page 25 de l'étude m'a particulièrement intéressée: comme par hasard, la majorité des personnes employées dans ces métiers sont des femmes en-dessous de 44 ans. Si on regarde la répartition des sexes, chez les sages-femmes c'est 100 % de femmes, dans le métier de notre collègue Chantal Pythoud, technicienne en radiologie médicale, il y a quand même 30 % d'hommes, mais une majorité de femmes. On constate aussi que le salaire dans le canton de Fribourg est 12 % en-dessus de la moyenne suisse, mais au bout de 12 ans en moyenne, ces femmes, en majorité, quittent leur métier.

Die Definition von Wahnsinn ist, das Gleiche immer und immer wieder zu tun und ein anderes Ergebnis zu erwarten, hat Albert Einstein einmal gesagt.

Albert Einstein l'a bien mentionné. Que pense-t-on qu'il va arriver? On va investir dans la formation, dans le marketing, etc. Pourtant, ce cas illustre très joliment qu'il y a deux problèmes : l'un est la conciliation vie professionnelle et vie familiale et l'autre est la démotivation et le stress dans ce métier.

Pour le premier problème, comme par hasard, il y a des études qui démontrent que si on estime que les femmes qui quittent le métier au bout de 12 ans auront environ 30 ans, cela pourrait coïncider avec l'arrivée du premier enfant, voire du deuxième dans la famille. Il y a des études qui montrent que, au plus tard à l'arrivée du premier ou du deuxième enfant au sein des jeunes familles, une personne du couple est obligée d'arrêter son activité professionnelle. C'est donc à cause du système et pas du métier en soi, parce que la progression des impôts et le coût des prix de garde extra-familiale deviennent juste trop élevés. De plus, avec ce métier, le stress et les horaires de travail (nuits, week-ends) sont un gros problème. On refuse donc de voir qu'il faudrait éventuellement faire une étude concernant la garde extra-familiale, comme par exemple à Morat. On a en effet trouvé très intéressant de constater qu'il y avait assez de places de garde à Morat. Par contre, ce sont les horaires qui ne correspondent pas. Il n'y a pas de garde après 18 heures, ni de nuit, ce qui serait certainement important pour nos chères femmes et chers hommes actives et actifs dans le métier médical. Ceci montre qu'il y a deux options : monter une crèche qui accueille aussi des enfants la nuit (comme au HFR, mais pas ailleurs, selon ce que je sais) ou collaborer entre les différentes structures de garde, notamment la crèche et par exemple l'accueil familial de jour où une maman peut garder l'enfant après les horaires de fermeture, après 18 heures. Il y a aussi l'Institut Marie Meierhofer qui a pris comme exemple la collaboration d'une institution de notre canton, où justement des auxiliaires qui travaillent dans un accueil extra-scolaire assureraient les horaires avant ou après les heures d'ouverture de la structure.

Le deuxième point, j'avais dit que c'était le stress et la démotivation. J'ai eu la chance de rencontrer Jos de Blok, le fondateur de Buurtzorg aux Pays-Bas, qui a trouvé pour le médical un système fondé sur l'idée de redonner aux infirmières leur vocation. Les infirmières choisissent ce métier pour des raisons humaines, pour être là pour l'être humain et pas pour faire de l'administration et de l'ordinateur.

Une option serait donc éventuellement de s'investir pour regarder l'innovation managériale même de l'autre côté de nos frontières et de s'en inspirer ici.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Merci, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, pour toutes les remarques sur ce rapport. Effectivement, cette étude de l'OrTra était une photographie à un moment donné pour

voir quelles étaient les pistes sur lesquelles il fallait qu'on travaille afin d'augmenter le nombre de personnel soignant pour le futur, même si aujourd'hui, d'une manière générale, on ne peut pas parler de pénurie dans le canton. Il y a eu, durant la crise Covid, une certaine pénurie dans les formations spécialisées, notamment en soins intensifs ou concernant les infirmières anesthésistes, mais due aux circonstances. Pour le reste, on trouve aujourd'hui un certain nombre de personnel.

Par rapport au personnel étranger, si je prends uniquement l'exemple de l'Hôpital fribourgeois, on a 70 % du personnel qui est suisse et 30 % de nationalité étrangère, dont 25 % de l'Union européenne. A relever que les personnes étrangères qui ont fait leur scolarité en Suisse, voire même qui sont nées en Suisse, sont comptées dans ce 30 %.

Il y a deux choses : d'une part, il y a la charge de travail du personnel soignant et d'autre part - dans les remarques de M^{me} de la Députée Pythoud -, il y a la question de la diminution de la durée de séjour. A ce sujet, à Fribourg, on est toujours au-dessus de la moyenne sur la durée de séjour. Il y a donc des éléments qui doivent aussi, en termes d'efficience, être faits. Je pense qu'on ne peut pas faire ces déductions directement en tant que telles. Pour ce qui concerne la dotation des EMS, malgré ce que certaines et certains d'entre vous ont dit et malgré les doutes exprimés, la dotation dans le canton de Fribourg est plutôt généreuse. Ce ne sont pas juste des affirmations en tant que telles, puisqu'on est de très nombreux cantons à travailler avec le RAI (Resident Assessment Instrument) et qu'on peut ainsi comparer la dotation. D'ailleurs, toutes les personnes que je connais qui sont allées travailler dans le canton de Vaud ou dans le canton de Berne, m'ont dit qu'elles ne critiqueraient plus jamais la dotation fribourgeoise.

Concernant la question des salaires, vous avez été plusieurs à relever que les salaires des infirmières, mais aussi des ASSC, sont plutôt au-dessus de la moyenne en comparaison suisse. Néanmoins, je pense que c'est une question qui mérite d'être discutée. Une évaluation de la fonction est actuellement en cours auprès d'Evalfri. Le dossier va donc se poursuivre.

Concernant la question de la formation, au moment du rapport, la Haute école de santé formait 100 diplômés par année. Les choses ont heureusement évolué : aujourd'hui, elle forme 130 diplômés par année, soit 30 de plus par année. Je viens d'avoir des discussions avec la HES : nous allons examiner avec eux la possibilité d'aller à 150, afin de voir quelles seraient les options pour potentialiser notamment les classes de stage. Ce sont donc des discussions qui sont menées actuellement. De plus, je leur ai demandé, avec mon collègue directeur de l'économie et de l'emploi, de faire une projection également pour voir, en fonction du rapport et des besoins en personnel soignant que nous aurons ces prochaines années, s'il faudra travailler sur des réflexions pour aller au-delà des 150 personnes formées par année.

En parallèle, et vous avez été plusieurs à le relever, former, c'est une chose, effectivement, mais il faut ensuite que les personnes formées restent dans cette profession-là. Il faut absolument qu'on puisse développer des mesures pour allonger la durée de vie professionnelle en soins infirmiers. Nous avons donc mandaté la HES pour déterminer les options et les mesures cantonales à prendre afin d'agir sur l'attractivité du travail infirmier et sur la rétention du personnel. Dans ce cadre-là, pour répondre à M^{me} Aebischer, nous avons également demandé d'examiner les pratiques nationales et internationales, avec une mise en évidence des solutions gagnantes, avec une analyse englobant également les partenaires, clinique et management, et avec des solutions à envisager pour le canton, parce qu'il est effectivement extrêmement important qu'on puisse avancer sur cette question.

En ce qui concerne les statistiques inutiles, il n'y a pas de statistiques inutiles! Je rappelle que les assureurs demandent toute une série de papiers administratifs, notamment dans les EMS. Ce n'est donc pas de la marge de manœuvre du canton. On doit répondre à un certain nombre de demandes et d'exigences des assureurs-maladie - aussi à l'hôpital - pour pouvoir obtenir les tarifs et les versements de ces assureurs. Nous sommes déjà intervenus, notamment dans les EMS, pour pouvoir simplifier la procédure, et nous avons ainsi réussi à rendre un certain nombre de choses plus simples. Il faut dire aussi que le RAI a été introduit il n'y a pas si longtemps : le personnel a donc eu besoin d'un temps d'adaptation - d'acquérir une habitude, ai-je envie de dire -, pour maîtriser ces évaluations de RAI qu'il faut faire effectivement assez régulièrement, surtout si l'état de santé de la personne se détériore.

Pour la question de la réinsertion professionnelle, nous avons soutenu, avec l'appui de la Confédération et du canton, une volée de formation pour des infirmières qui se réinséraient professionnellement. La deuxième n'a pas pu avoir lieu, faute d'inscriptions. On est donc prêts à soutenir une deuxième volée. Le dossier est dans les mains de la Haute école de santé, qui démarche en tant que telle. Il faut dire que les personnes concernées étaient peut-être moins enclines à revenir dans la profession au moment où il y avait une situation de Covid dans l'ensemble des institutions. Mais je dois dire que le résultat de la première volée nous laisse assez sceptiques, puisqu'il n'y a qu'une seule personne de la volée qui a ensuite repris un emploi. Il faudra donc aussi qu'on se détermine sur la suite par rapport à cet élément.

En ce qui concerne la dotation des soins à domicile, nous avons, depuis plusieurs années, octroyé de très nombreux postes pour renforcer les soins à domicile : c'est une priorité du canton de pouvoir maintenir les personnes à domicile. D'ailleurs, notre rapport de planification pour les années 2021 à 2025 - qui vient de sortir - prévoit 181 postes, donc 36 EPT de plus par année, pour venir renforcer l'aide des soins à domicile.

Concernant la fermeture des fitness, je rappelle que c'est une décision du Conseil fédéral. Pendant la décision de fermeture du Conseil d'Etat, nous avons autorisé les physiothérapeutes qui devaient se rendre pour des raisons médicales dans un fitness de pouvoir accompagner leurs patients. Je pense donc que le canton a assumé là toutes ses responsabilités.

J'aimerais dire encore quelques mots concernant les dotations à l'hôpital : des dotations sont calculées en fonction du nombre de lits, et la recherche de l'équilibre, c'est évidemment un nombre de postes en proportion avec le nombre de lits, en cherchant toujours le ratio le plus adéquat.

Pour terminer, en ce qui concerne la question de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, c'est effectivement une des questions importantes : comment peut-on offrir des conditions plus larges que celles habituelles des crèches pour placer les enfants? L'Hôpital fribourgeois a une convention avec une crèche qui a des heures d'ouverture plus étendues afin de permettre cette conciliation-là, mais elle n'est certainement pas encore optimale et il y a encore des réflexions dans ce sens-là. C'est vrai qu'au moment où vous avez des enfants, le travail de nuit et de week-end, les horaires où vous n'avez jamais la même semaine les mêmes jours de travail, cela complique quand même de façon assez importante la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. C'est certainement donc aussi dans cette direction-là qu'il faudra trouver des pistes pour ces prochaines années.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Mandat 2021-GC-19

Intégration des médecins de premier recours dans le programme de vaccination

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA) Zadory Michel (UDC/SVP, BR) Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE) Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR) Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV) Schneuwly André (VCG/MLG, SE) Marmier Bruno (VCG/MLG, SC) Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE) de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV) Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR) Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales |
| Dépôt: | 26.01.2021 (BGC février 2021, p. 187) |
| Développement: | 26.01.2021 (BGC février 2021, p. 187) |
| Remarque: | La réponse du Conseil d'Etat à cet instrument est fournie oralement. |

Prise en considération

. Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour avoir admis la demande du Grand Conseil de pouvoir traiter cet objet durant cette session de février. Compte tenu de l'urgence, le Bureau a proposé d'obtenir cette position du Conseil d'Etat non pas par écrit, mais ce soir et par oral. Je vous donne la parole Madame la Commissaire, pour nous donner la position du Conseil d'Etat, avant d'ouvrir la discussion.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler le contexte. Depuis l'automne dernier, nous préparons cette campagne de vaccination qui est unique dans l'Histoire, puisque l'objectif est de vacciner environ 70 % de la population fribourgeoise. Nous avons élaboré un concept qui prévoit de vacciner :

1. dans deux centres de vaccination, à Fribourg et à Bulle; les Fribourgeois et Fribourgeoises de la Broye peuvent aller dans le centre du HIB, étant donné qu'on a un accord,
2. avec des équipes mobiles, notamment pour les EMS, appartements protégés et institutions pour personnes en situation de handicap,
3. via les institutions de santé, par exemple le HFR, pour leur personnel ou pour leurs patients à très haut risque, comme les personnes qui ont des dialyses ou qui sont traitées pour un cancer,

4. avec les médecins, dès que les conditions seront remplies et dès que des vaccins compatibles le permettront,
5. et avec les pharmaciens, là également dès que des vaccins compatibles et groupes-cible le permettront.

Il faut relever que la Confédération nous demandait d'une part de commencer la vaccination aussitôt les premières doses reçues - ce que nous avons fait -, et d'autre part de mettre sur pied des centres de vaccination, ceci dans l'objectif de vacciner le plus grand nombre de personnes possibles. Je vais vous donner quelques dates-clé de la vaccination dans notre canton :

Nous avons reçu la veille de Noël, le 23 décembre 2020, une première livraison de vaccins Pfizer. Cinq jours plus tard, le 28 décembre 2020, nous avons commencé les premières vaccinations dans les EMS. Le 7 janvier 2021, une séance a eu lieu avec Médecins de Fribourg, où nous avons alors convenu de soutenir les médecins pour qu'ils n'aient pas à inscrire leurs patients vulnérables. Des listes de personnes à très haut risque, prioritaires, nous sont alors parvenues par le biais de plus de 300 médecins. Nous avons inscrit près de 4 800 personnes par ce biais, qui ont toutes soit été vaccinées, soit ont obtenu un rendez-vous, à l'exception de quelques-unes parmi elles qui ne souhaitaient pas être vaccinées.

En fonction des planifications prévues des livraisons de vaccins, il faudra augmenter les capacités de vaccination. Notre planification intègre une minimisation des risques concernant la deuxième dose, au cas où nous aurions des problèmes de livraison.

Au gros des livraisons, notre planification prévoit de vacciner 1 800 personnes par jour, sur les deux centres du canton, en plus des médecins et des pharmaciens. Les groupes prioritaires sont fixés par la Confédération :

1. les personnes de plus de 75 ans,
2. les personnes vulnérables atteintes d'une des maladies désignées par la Confédération (diabète, hypertension, cancer),
3. le personnel soignant au contact,
4. les proches au contact des personnes vulnérables,
5. les groupes à risques, comme les personnes en situation de handicap,
6. toute la population, à l'exception des enfants.

Le système informatique que nous utilisons est celui de la Confédération, comme 14 autres cantons. Les personnes qui s'inscrivent peuvent être mises sur une liste d'attente et le système libère les rendez-vous selon les doses disponibles, en fonction des critères. A ce jour, nous avons reçu 27 275 doses de vaccins. Nous sommes un des cantons qui en reçoit le moins, puisque la répartition se fait en proportion des personnes vulnérables dans le canton et que nous sommes un des cantons les plus jeunes de Suisse.

A la fin de la journée d'hier, 16 200 personnes avaient reçu une première dose de vaccin, dont 40 % des personnes de plus de 80 ans et 22 % des personnes entre 70 et 79 ans. 2 954 personnes ont déjà reçu leur deuxième dose. Ce sont en tout 19 154 doses qui ont été injectées, sans compter les Fribourgeois vaccinés au HIB, qui figurent dans le nombre de personnes chez les Vaudois. Dès aujourd'hui, 900 personnes par jour sont vaccinées dans les deux centres. Plus de 16 700 rendez-vous sont déjà donnés. Les équipes mobiles ont, quant à elles, vacciné 95 % des résidents et résidentes dans l'ensemble des homes du canton et 40 % du personnel avec la première dose. Au 27 février prochain, les résidents, résidentes, ainsi que le personnel des 52 EMS de notre canton qui l'ont souhaité, auront reçu leur deuxième dose.

Comme mentionné auparavant, l'intégration des médecins fait dès le départ partie de la stratégie cantonale. Ce n'est qu'avec l'accréditation du vaccin Moderna que cette vaccination par les médecins de famille a pu être envisagée concrètement. Plusieurs problèmes ont dû alors être résolus, notamment concernant la plate-forme informatique et la logistique. Il faut relever qu'il n'existe aujourd'hui pas de base de données unique pour le suivi de la vaccination. Or, l'OFSP exige les données deux fois par semaine, ce qui nécessite un processus complexe d'extraction des données pour chaque compte, manuellement. La gestion des 55 cabinets prévus est ainsi un processus très chronophage. Concernant la logistique, les livraisons se font à chaque cabinet, individuellement, et le canton prend les frais à sa charge.

J'aimerais, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, relever ici que les cantons de Genève, Neuchâtel, Berne et Jura n'ont pas encore intégré les médecins de famille. Le canton de Vaud a débuté avec 6-7 cabinets-pilote et seul le canton du Valais a mis en place une vaccination via les médecins. En parallèle, nous avons commencé les premières discussions avec les pharmaciens, afin d'examiner avec eux quand et comment ils pourront vacciner.

Le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce mandat, tout en précisant que les médecins de famille sont déjà intégrés et qu'il l'ont été le plus rapidement possible. Nous avons reçu les premières doses du Moderna le 14 janvier 2021 et les premiers cabinets de médecins ont été formés le 2 février 2021 et ont pu commencer leur vaccination le 9 février 2021. Ce sont, je viens de le dire, 55 cabinets de médecins qui pourront vacciner ces prochaines semaines. Vous conviendrez certainement avec moi qu'il est difficile d'aller plus vite.

En fonction des doses de vaccins que nous recevons, nous avons livré 550 doses la semaine passée, 550 cette semaine, puis 800 et on espère monter aussi vite que possible en puissance. A relever que dès le 15 mars, nous devons livrer également les deuxièmes doses. Nous sommes tributaires des vaccins que nous recevons. Depuis plusieurs semaines, comme tous les cantons, nous avons des restrictions de livraison. Pour prendre un exemple, la livraison de Moderna de la semaine dernière a été réduite de 20 % et celle annoncée, mais non confirmée de la semaine du 26 février, sera vraisemblablement réduite de 50 %. Nous venons d'apprendre qu'il y aura une diminution sur ce nombre de vaccins. Nous devons effectuer une planification à flux tendu, avec l'objectif de ne devoir annuler aucun rendez-vous planifié. C'est un énorme travail d'équilibrisme entre les doses à fournir aux cabinets de médecins, pour les rendez-vous planifiés ces prochaines semaines dans les centres et les rendez-vous encore à fixer aux personnes prioritaires qui sont inscrites et en attente d'un rendez-vous.

Mesdames et Messieurs les Député(e)s, la vaccination apporte une vraie lueur d'espoir dans cette crise sanitaire que nous vivons maintenant depuis une année presque jour pour jour. Il ne s'agit pas d'opposer les vaccinations dans les centres et celles effectuées par les médecins de famille, mais bien de travailler ensemble, en parfaite collaboration, afin de vacciner le plus rapidement possible les personnes vulnérables. Nous avons d'ailleurs signé une convention avec anciennement la société des médecins du canton de Fribourg - aujourd'hui Médecins Fribourg -, qui est très contente de la solution trouvée avec ces cabinets et des doses que nous avons pu livrer et nous suivons la situation avec eux de très près. Le président m'a encore confirmé la satisfaction de la société. Alors, finalement, que vous disiez oui ou non à ce mandat, les médecins ont été intégrés et nous poursuivons leur intégration le plus rapidement possible, en fonction des doses reçues et du programme informatique adapté au cabinet. Il en ira ensuite de même pour les pharmaciens.

C'est avec ces remarques que le Conseil d'Etat vous invite à accepter ce mandat, qui a déjà été mis en œuvre.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je déclare d'abord mes liens d'intérêts : je suis médecin avant tout. Je suis aussi médecin responsable d'un EMS.

Mes remerciements d'abord à vous, collègues, d'avoir accepté de discuter ce thème sur le terrain aujourd'hui. Merci à vous, Madame la Commissaire, d'entrer en matière sur cet objet et mes remerciements vont tout d'abord à cette équipe mobile qui est arrivée le 29 décembre dans mon home à la Providence. Il y avait 9 mois que je travaillais intensément, avec un natel dans la poche, jour et nuit. J'ai vu mourir 16 personnes étouffées, d'où un peu l'accent émotionnel que j'ai en prenant ici la parole. Je remercie aussi ces équipes mobiles que vous avez mises sur pied et qui ont vacciné, pour ma part, environ 150 de mes patients.

Je reviens maintenant sur ce que je demande. Avec l'arrivée du vaccin Moderna - le vaccin Moderna a une logistique qui lui est propre et qui permet aux cabinets de vacciner, ce qui n'était pas le cas avec le BioNTech -, je demande l'engagement rapide et paritaire des cabinets dans la phase actuelle de campagne de vaccination que vous a décrite M^{me} la Commissaire. Si c'est facile de toucher les plus de 75 ans, parce que ça répond à la définition de l'âge, qu'est-ce qu'une personne vulnérable? Qui est mieux placé dans cette phase que le médecin de premier recours, pour savoir qui est une personne à risque? Il en connaît toutes les morbidités, toutes les données, son environnement, il sait lesquelles vont probablement développer des complications si elles sont touchées par ce virus. Il est donc un acteur incontournable, mieux qu'un programme ou une plateforme informatique qui choisit ses patients par random. Nous les médecins, nous avons adressé beaucoup de patients aux centres de vaccination. Les retours, si on n'a pas reçu de nouvelles, on ne sait pas ce qui se passe. Nous faisons confiance aux centres de vaccination et nous aimerions bien pouvoir rassurer nos patients, mais les nouvelles qu'ils nous en donnent ne sont pas toujours les meilleures. Ce mandat, donnez-le, dans cette phase, prioritairement aux médecins! Il y a 150 ans qu'ils font ce métier, ils sont qualifiés, ils respectent la volonté de leurs patients et, surtout, la volonté de ceux qui ne peuvent pas se déplacer ou qui ne veulent pas se déplacer. Nous devons le faire rapidement. Vous avez appris que le virus est en train de muter, qu'il devient plus contagieux : certains sont devenus plus virulents et une fois il y en aura un de mortel. Il faut donc aller vite. Si nous avons ces doses, il ne faut pas attendre 3 semaines avant de les donner. On en met une partie de côté pour la deuxième dose et on la distribue dans la semaine. Cette technique-là vous permettra de vacciner rapidement. Les médecins sont capables de vacciner 4 500 personnes en surplus des centres de vaccination : ce n'est pas négligeable dans la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Le Conseil d'Etat a effectivement ouvert discrètement la vaccination aux médecins. Cela ne s'est pas fait tout seul, j'aimerais bien le dire et je ne veux pas polémiquer là-dessus - ce qui n'aurait pas de sens, puisque vous l'acceptez.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission de planification sanitaire cantonale. Cette Commission a siégé deux fois depuis ma nomination. La première fois que nous avons été convoqués, la principale demande était de valider la fermeture de Billens, et ce sans être précédée d'un rapport explicatif. La réunion s'est tenue en date du 21 septembre 2020. La deuxième fois, nous avons été convoqués le 23 novembre pour la planification des soins de longue durée. Ces deux exercices nous ont malheureusement laissé un goût amer, car nous recevions plus des informations que nous profitions de réflexions communes basées sur des données fournies en amont. Suite à cette déception, nous avons créé un groupe de travail qui doit déterminer buts et fonctions de ladite Commission. Avec la crise Covid et l'absence d'une intégration des médecins de premier recours, nous avons retrouvé une motivation et avons, le 20 janvier dernier, écrit à M^{me} la Conseillère d'Etat Demierre. La lettre demandait une répartition de l'effort vaccinal, surtout dans la proximité. Il nous paraissait stupide qu'un médecin doive inscrire ses patients pour une prise en charge aléatoire, alors que la vaccination pouvait être effectuée dans la même durée, voire une durée plus courte. 17 000 vaccinations enregistrées ce jour, cela ressemble plus à un pas de gastéropode qu'à un affûté chasseur de virus et ses trophées d'anticorps. Personnel soignant, citoyens âgés de plus de 75 ans et malades chroniques attendent avec impatience et ne comprennent pas que santé et logistique se confrontent. La répartition aléatoire des plages-horaire disponibles, le manque de réponses parfois, ajoutent encore au sentiment d'insécurité. Sans réponse de la Direction, nous avons donc déposé un mandat qui, par sa nature, impose aux institutions un fonctionnement bien précis. Le système vaccinal centralisé proposé est un bel effort. Il ne reste qu'à le compléter. Notre demande est fondée, intelligente et constructive et au nom de mon groupe politique, je vous demande d'appuyer cette respectable démarche. Les prémices d'une amélioration ne doivent pas nous décourager d'intervenir. De plus, je vous garantis que les médecins, comme les vétérinaires, sont des champions du respect des dates de péremption comme de la gestion du stock et personnellement - cela n'engage que moi -, je ne suis pas un fan de la vaccination en pharmacie.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Je déclare ici mes liens d'intérêts : je suis présidente de la Fondation des Martinets, qui est un EMS à Villars-sur-Glâne.

Comme vous le savez, le groupe socialiste s'est opposé à l'urgence du mandat pour les raisons qui ont été explicitées et sur lesquelles je ne reviendrai pas. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas ici - et à l'époque non plus - de méfiance à l'égard ni des médecins, ni du reste des vétérinaires, dont on a malheureusement fort besoin, mais bien de la possibilité de la mise en place et de la mise en œuvre de ces vaccinations. Le Conseil d'Etat a tout fait, cela a été difficile il est vrai, mais il faut dire que ça ne dépendait pas uniquement de la volonté de ce dernier, puisque non seulement il y avait des exigences fédérales, mais il y avait aussi la distribution des vaccins au compte-gouttes et dans des conditions fixées par Berne, non pas au prorata de la population du canton, mais en fonction des groupes à risque. Je répète aussi que la vulnérabilité des personnes, même si les médecins les connaissent bien, est listée par l'OFSP. Donc, toute cette structure dépend en grande partie de Berne.

Evidemment, nous n'allons pas refuser ce mandat. D'ailleurs, cela n'aurait aucun sens puisque tout est déjà mis en œuvre. Donc, on a au fond l'impression ici qu'il s'agit plus d'un coup d'épée dans l'eau, qui était peut-être à l'époque nécessaire. Je répète encore une fois que j'ai signé ce mandat puisque j'estimais qu'effectivement, il fallait que tous les acteurs possibles et imaginables, qui ont les moyens de le faire, puissent le faire pour vacciner un nombre maximum de personnes, même si, à ce que l'on entend maintenant - et comme on entend énormément de choses ces temps -, il semblerait qu'avec la mutation du virus, le vaccin que nous subissons n'aurait pas trop d'effet sur les variants du virus et qu'il faudrait le réadapter.

Néanmoins, vous l'avez compris, le groupe socialiste ne s'opposera pas à ce mandat, bien qu'il considère qu'il s'agit-là d'une espèce de redondance.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Je ne vais pas répéter ce que mes préopinants ont déjà dit. Je remercie M^{me} la Commissaire du Gouvernement de nous avoir donné ce bilan actuel de l'état de vaccination dans le canton de Fribourg. Ce qui a énormément gêné les médecins, c'est le fait que, dès le départ, ils n'ont pas été mis dans le bain et on n'a pas pris assez tôt la décision de les utiliser, alors qu'ils sont à la source des informations concernant la vulnérabilité des patients.

Pour compléter ce tableau, j'aimerais vous faire part du courriel que j'ai reçu ce matin de notre ancien collègue du Lac, dont la femme souffre depuis plusieurs mois d'une maladie pulmonaire sévère qui nécessite de l'oxygène tous les jours et qui a fait une demande mi-décembre pour une vaccination. Elle vient de recevoir aujourd'hui seulement le rendez-vous pour se faire vacciner. Vous vous souvenez, ce collègue a dû rester à la maison pour ne pas préteriter la santé de sa femme et je crois que c'est un exemple parmi d'autres, que l'on doit essayer d'éviter. Je pense que le fait de faire un dépistage électronique ne remplacera jamais la connaissance intrinsèque qu'un médecin a de ses patients.

Je ne veux pas rallonger. Je suis content d'entendre de M^{me} la Commissaire du Gouvernement que le rouleau compresseur est en train de se mettre en route et j'espère que nos chers confrères auront très bientôt les vaccins à disposition pour qu'ils puissent faire leur vaccination.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Comme je l'avais déjà dit dans le débat sur l'urgence, nul au sein du groupe Vert Centre Gauche ne conteste la gravité de la situation, la nécessité d'aller le plus rapidement possible, le plus efficacement possible vers

l'objectif qui est d'arriver à trouver une certaine immunité de la population. Par contre, nous avons discuté âprement de savoir s'il était judicieux et nécessaire d'en remettre une couche, si vous me permettez l'expression, avec un mandat, ou simplement de laisser faire et de suivre. Il y a déjà eu des questions qui ont été posées, différentes interpellations, des contacts directs. Laissez travailler le Département dans ce sens-là!

Ce que j'entends ce soir, c'est qu'il y a une grande impatience qui est parfaitement compréhensible. Par contre, ce que j'ai de la peine à comprendre, c'est que finalement la réponse est éminemment simple. Il y a un certain nombre de doses qui sont livrées. Elles n'attendent pas nulle part qu'on les utilise, mais elles sont utilisées le plus rapidement possible au meilleur escient, que ce soit dans les deux centres de vaccination ou maintenant avec les médecins de premier recours. Je crois que c'est une excellente chose. Par contre, il n'est pas possible d'aller plus vite que la livraison. Quand j'entends mon collègue Zadory qui dit qu'il a une connaissance qui s'est déjà inscrite au mois de décembre et qui n'a reçu que maintenant sa convocation, je rappelle que les inscriptions n'étaient pas ouvertes au mois de décembre, que les vaccins n'étaient pas homologués, que nous n'avions pas reçu de vaccins et qu'il était donc manifestement impossible de la vacciner avant. Je crois donc qu'il faut avoir un principe de réalité que nous devons comprendre. J'ai été très intéressé d'entendre M^{me} la Commissaire du Gouvernement nous expliquer le fonctionnement actuel. Moi, ce qui m'impressionne le plus, c'est d'entendre que cette semaine, il y a 20 % de moins de livraisons de Moderna. Ce qui m'impressionne encore plus, c'est d'entendre que pour la semaine prochaine, il y en aura 50 % de moins et là je me pose la question: comment va-t-on arriver à garantir le deuxième vaccin dans ces conditions, tout en continuant à faire une première vaccination, dans le rythme qui a été fait jusqu'à maintenant? C'est cela mon souci. Que l'on accepte ou que l'on refuse le mandat ce soir, je pense que ça ne va pas changer grand-chose. Il a eu la qualité de mettre le doigt sur un point important, mais qui est en voie de résolution et qui ne dépend que de la production, de la livraison et de la possibilité d'avoir ces vaccins.

C'est dans ce sens-là que notre groupe ne va pas se prononcer formellement pour ou contre ce mandat, mais il est très content de voir que dans toute la mesure du possible, le maximum est en train d'être fait pour sauver notre population.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). J'interviens en tant que cosignataire de ce mandat. Il est vrai qu'au moment de sa rédaction, nous n'avions pas connaissance des difficultés d'approvisionnement, ni de la mise en route d'un projet-pilote pour intégrer une cinquantaine de médecins généralistes. Je salue la volonté du Conseil d'Etat d'augmenter le nombre de médecins généralistes pour ces vaccinations, dès que l'approvisionnement sera possible. Une majorité de personnes âgées ne maîtrisent pas les outils informatiques et ne possèdent même pas de téléphone portable. Pour certains, ce sont des proches qui les ont aidées à s'inscrire en ligne. Les communes ont proposé un soutien, à l'instar de la ville de Bulle, qui a envoyé un courrier à ses seniors de plus de 75 ans (plus de 3 000), pour les informer d'un numéro de téléphone au sein de l'administration communale pour les enregistrer en ligne. Pour la grande majorité qui n'a pas de natel, c'est une employée communale qui reçoit l'invitation par SMS sur son portable personnel et qui rappelle la personne âgée à son domicile pour lui transmettre le rendez-vous.

Entre ceux qui sont un peu durs d'oreille, ceux qui, trop heureux de cette opportunité de contact, profitent pour raconter leur vie, ce service s'avère assez chronophage. C'est beaucoup de complications. La vaccination chez son médecin traitant est simple. Pour les personnes réticentes, celles qui pensent par exemple qu'on les utilise comme des cobayes ou qui craignent trop d'effets secondaires, la relation de confiance établie avec leur médecin est favorable pour les convaincre. Les médecins connaissent les personnes à risque parmi leur patientèle et peuvent également les inciter à cette vaccination.

Forum Fribourg et Espace Gruyère, deux centres de vaccination sur le canton, sont considérés comme très éloignés pour beaucoup de citoyens. Pour les personnes à mobilité réduite, c'est une barrière importante. La proximité du cabinet médical est un atout non négligeable. Il serait de plus judicieux de pouvoir procéder à des vaccinations à domicile, pour les personnes qui ne peuvent plus se déplacer.

Il n'est pas question ici de mettre en concurrence les médecins avec les centres de vaccination, mais au contraire de proposer une offre complémentaire dans le seul objectif de pouvoir accélérer les vaccinations, afin de pouvoir sortir plus rapidement de cette crise sanitaire.

Avec ces commentaires, je vous invite à accepter ce mandat.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Mitglied der kantonalen Gesundheitsplanungskommission und Mitunterzeichnerin des vorliegenden Mandats. Ich spreche in meinem eigenen Namen.

Zuallererst möchte ich sagen, dass es nicht darum geht, die Arbeit und allseitigen Bemühungen in dieser anspruchsvollen Situation anzuzweifeln. Im Gegenteil - es ist mir bewusst, dass auf allen Ebenen sehr viel Arbeit geleistet wurde und immer noch wird und die Akteure wohl manchmal an ihre Grenzen stossen, was mir auch leidtut. Es gilt deshalb, diese Arbeit entsprechend wertzuschätzen und zu verdanken, was ich hiermit gerne tue.

Nein, es geht in diesem Mandat auch nicht um destruktive Kritik. Vielmehr ist es die Absicht, konstruktiv mitzuhelfen, mit dem Ziel, die vorhandenen Impfdosen noch schneller zu verimpfen als bisher. Das Erreichen des vorgegebenen Ziels, zuerst alle über 75-Jährigen und Risikopatienten zu impfen, wird nur erreicht mit einem raschen, grossflächigen Einbezug der Hausärztinnen und Hausärzte. Aber anscheinend werden momentan die Impfwilligen nach einem Algorithmus der Software zur Impfung aufgeboten und so passiert es, dass Alte und Kranke noch immer auf die Impfung warten, während bereits viel Jüngere geimpft werden.

Meine lieben Kolleginnen und Kollegen, das kann es ja wirklich nicht sein. Und hier soll mir niemand sagen, auch nicht mein geschätzter Fraktionspräsident, dass alles in bester Ordnung sei und alles bestens organisiert sei für unsere Bevölkerung. Dem muss ich wirklich widersprechen.

Ich weiss, die Planung der Verteilung von Impfdosen ist komplex. Zudem ist die grosse Unbekannte die Zuteilung der Dosen durch den Bund. Trotzdem oder gerade deswegen sollten jetzt viel mehr Dosen an die Hausarztpraxen geliefert werden und weniger an die Impfzentren, zumindest bis alle über 75-Jährigen und Hochrisikopatienten geimpft sind.

Elf Hausarztpraxen an 50 Dosen zu Beginn mit einer Steigerung der kommenden vier Wochen um elf neue Hausarztpraxen - dies ist der Start. Wie auf der Homepage des Staates unter News zu lesen ist, werden sich erst dann alle Arztpraxen an den Impfungen beteiligen können, wenn es die Anzahl der erhaltenen Impfdosen erlaubt, was ja durchaus nachvollziehbar ist, und ein auf die Ärzteschaft zugeschnittenes Informationssystem verfügbar sein wird. Hier läuten bei mir alle Alarmglocken, denn das tönt nicht gerade so, als wäre ein solches Informationssystem schon in nächster Zeit verfügbar.

Sie sehen, es gibt noch viele offene Fragen, zum Beispiel: Wie weit fortgeschritten ist die Entwicklung eines solchen Informationssystems, welches eine Voraussetzung ist, damit in Zukunft alle Hausärzte impfen können? Und wann wird die Bevölkerung informiert, welche Arztpraxen überhaupt impfen? Das weiss kein Mensch. Oder ist das nicht vorgesehen? Auch diese Punkte gilt es dringend zu klären.

Wir müssen auf allen Ebenen alles daransetzen, damit jetzt die über 75-Jährigen und Risikopatienten zuerst geimpft werden können und danach alle so schnell wie möglich. Das sollte das Ziel von uns allen bleiben, und dieses Ziel erreichen wir nur, wenn wir alle am gleichen Strick ziehen.

In diesem Sinne bitte ich Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, den Auftrag anzunehmen, um weitere, dringend nötige Verbesserungen zu ermöglichen.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Il est clair que les médecins de premier recours ont une grande éthique et qu'ils ont prêté serment à Hippocrate. Cependant, j'ai été choqué quand j'ai pu constater que par exemple un milliardaire sud-africain s'était fait vacciner avant le début officiel de la campagne de vaccination. Il y a donc toujours un risque de passe-droits. Mon lien d'intérêt est que j'ai un membre de la famille, qui a plus de 75 ans et qui attend depuis un long moment d'être vacciné.

Quand j'entends M. le Docteur Schumacher dire qu'il a vacciné 50 personnes, j'en déduis que ce sont des gens de plus de 75 ans. Parce que sinon, il y a un problème dans le cadre de la mise en œuvre. J'aimerais justement poser la question à M^{me} la Conseillère d'Etat : quelle sera cette mise en œuvre avec les médecins de premiers recours et comment sera faite la surveillance des médecins? Est-ce que l'on peut vraiment garantir que la vaccination est réservée aux gens qui en ont besoin et pas à d'autres qui peuvent attendre, comme moi par exemple? Et puis, est-ce qu'il n'y a pas un risque de "bourrage" avec Forum Fribourg, si les médecins de premier recours peuvent inscrire des gens en plus pour se faire vacciner à cet endroit?

Ce sont donc quelques-unes de mes inquiétudes. J'aimerais particulièrement être au clair avec la mise en œuvre ainsi qu'avec la surveillance, et savoir s'il y a un contrôle sur les listes des personnes vaccinées chez les médecins de premier recours.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Mon intervention s'est raccourcie car je voulais faire état des difficultés de notre ancien collègue à obtenir un rendez-vous par la plateforme. C'est ce que vient de faire notre collègue Zadory. Ce qui ressort du témoignage de notre collègue, c'est que la plateforme d'inscriptions pose plusieurs problèmes, non seulement sur la protection des données, mais aussi sur les priorités à donner à certaines inscriptions. Monsieur Bonny, vous pensez qu'il y aura des passe-droits auprès des médecins, ou du moins vous le laissez entendre. Moi, je vous répondrais que la plateforme ne laisse pas de passe-droits : ce qui fait qu'une personne remplissant toutes les conditions pour avoir une inscription immédiate, inscrite depuis le 13 janvier, n'en reçoit une que le 24 mars, c'est complètement aléatoire. C'est la raison pour laquelle je viens de déposer une question au sujet de cette plateforme. Vous avez entendu par M^{me} la Commissaire - que je remercie d'avoir accepté ce mandat - que 95 % des pensionnaires des homes ont été vaccinés. 95 %, c'est énorme quand on sait que certaines personnes avaient peur de se faire vacciner. Si elles l'ont accepté, c'est parce que les médecins étaient là et ont pu les convaincre de la nécessité de le faire. On ne remplacera jamais le lien qui existe entre un médecin et son patient, en tout cas pas par une plateforme. Si nous voulons que les personnes âgées et les personnes à risques soient vaccinées, il faut que les médecins interviennent. Ce n'est pas un problème de manque de doses, c'est un problème de confiance avec le système et de facilité d'atteindre son médecin pour obtenir la dose.

Je vous remercie donc d'accepter ce mandat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Voici quelques informations pour faire le tour de la question.

Effectivement, il n'y a pas une dose qui traîne à quelque part, excepté chez un médecin qui a reçu 50 doses et qui n'a vacciné que 40 personnes. Mais, pour le reste, toutes les doses que nous recevons sont attribuées aux centres ou aux médecins et nous avons des réserves pour garantir la deuxième dose. Vous avez pu voir que des cantons ne pouvaient pas garantir la deuxième dose il y a deux ou trois semaines et nous ne voulons pas nous trouver dans cette situation, puisqu'il est absolument indispensable qu'on puisse donner la deuxième dose dans les 6 semaines.

M. le Député Schumacher nous dit que les médecins ont annoncé 4 800 personnes et qu'ils n'ont pas de nouvelles. Ce n'est pas vrai, Monsieur Schumacher : les 4 800 personnes ont reçu soit un rendez-vous, soit un vaccin. En plus de ces 4 800 personnes, il y en a 250 qui sont encore à contacter et 175 qui sont injoignables. Vous dites que vous avez des patients, que vous les connaissez, que vous en avez annoncé 84, et sur ces 84, 80 ont reçu soit un rendez-vous, soit un vaccin. Donc, les médecins qui avaient des personnes vulnérables devant absolument être vaccinées les ont annoncées. Nous les avons introduites dans le système, ce qui fait que dans les rendez-vous dans les centres, on a effectivement les gens de plus de 75 ans qui se sont annoncés sur le site, plus les 4 800 personnes hautement vulnérables - qui font aussi partie des gens qu'on retrouve aux soins intensifs - qui ont été vaccinées. C'était important et c'était en accord avec Médecins Fribourg. Je vous l'ai dit, nous avons eu une discussion le 7 janvier - on n'avait alors que Pfizer (le 14 janvier Moderna) - durant laquelle nous devions rechercher une solution pour pouvoir trouver ces personnes hautement vulnérables.

Concernant le système informatique, il y a un algorithme qui effectivement donne les rendez-vous en fonction de la façon dont on s'inscrit. Il faut donc évidemment avoir plus de 75 ans, et si vous avez mis dans le formulaire d'inscription que vous aviez une maladie correspondant aux critères de la Confédération, ainsi que l'un ou l'autre élément, vous recevez des rendez-vous en premier. Je connais bon nombre de personnes qui correspondent à ces critères et qui ont reçu des rendez-vous immédiatement. J'ai donné les chiffres : 28 268 personnes se sont inscrites alors qu'on n'avait pas encore 28 000 vaccins, puisqu'on en a reçus 27 275. Il y a déjà des gens qui ont eu une deuxième dose, plus les doses qu'on a comme réserve. Le problème est donc lié au nombre de vaccins que l'on reçoit et c'est pour ça que des personnes doivent attendre : il faut que l'on puisse recevoir davantage de vaccins. On va aussi vite qu'on peut avec les médecins et les deux centres de vaccination. Je crois que c'est vraiment important.

En ce qui concerne la question de la Commission de planification, je vous donne deux éléments qui sont aussi parlants :

Le 18 janvier 2021 a été déposée une question écrite. M. Schumacher a dit lors du débat d'urgence que je n'avais pas répondu à cette question. Le 20 janvier 2021, il y a eu une lettre de la Commission de planification - que je préside - mais je ne suis pas au courant de la tenue d'une séance, d'une rencontre ou de discussions.

Le 2 février 2021, nous formons les médecins et ils commencent à vacciner dès le 9 février. Il est donc quand même difficile d'aller plus vite par rapport à cette question.

Monsieur Zadory, vous avez dit que l'on n'avait pas mis les médecins dans le bain dès le départ. Ce n'est pas vrai : on a un représentant de Médecins Fribourg qui siège à la Task Force et qui a donc suivi les discussions, dont les premières cet automne avec le Pfizer. Avec les conditions de maintien du vaccin à - 70 degrés, ce n'était pas possible de les conserver dans les cabinets. Tout le monde était bien conscient de ça. Dès qu'on a vu les vaccins Moderna arriver - plus vite que prévu -, nous avons tout de suite initié les démarches : le 7 janvier pour l'annonce concernant les personnes vulnérables et ensuite pour la mise sur pied de la vaccination avec les médecins. Ils ont donc été mis dans le bain dès le départ et ils savaient qu'ils faisaient partie du concept de vaccination, tout comme les pharmaciens.

Pour la personne qui attend un rendez-vous depuis mi-décembre, les rendez-vous n'étaient effectivement pas ouverts à la mi-décembre, mais bien le 13 janvier 2021. Je ne sais pas comment la personne a rempli le formulaire, mais si elle avait été annoncée par son médecin, certainement qu'elle aurait déjà reçu un vaccin. Mais comme je ne connais pas la situation, je ne veux pas me prononcer sur cette question.

Concernant la question des deuxièmes doses de vaccin, je l'ai déjà dit, on a une gestion vraiment prudente. On a des réserves de deuxième dose pour pouvoir toutes les donner, même si on a une marge. Evidemment, on attend les prochaines livraisons pour compléter les éléments.

Je remercie les communes : nous les avons toutes abordées, parce qu'on savait que devoir s'inscrire électroniquement pourrait poser un problème aux personnes les plus âgées. Même si bon nombre de personnes arrivent à le faire seules, elles se sont aussi faites aider par leur famille. Beaucoup de communes les ont soutenues, tout comme d'ailleurs des fédérations, comme par exemple la Fédération des retraités de la Singine qui a fait un travail extraordinaire en soutenant beaucoup de personnes pour les inscriptions. Je crois que cela a vraiment bien fonctionné.

J'aimerais souligner que j'ai reçu vraiment beaucoup de témoignages, de lettres, de cartes et de mails de gens qui me disent qu'ils sont vraiment enchantés de l'accueil et de la vaccination à Forum Fribourg. Il y a aussi beaucoup de personnes qui, n'ayant pas de médecin de famille, sont très contentes de venir dans les centres. Je pense qu'il faut vraiment le voir comme un complément où l'on travaille main dans la main et où les médecins peuvent vacciner les personnes qui, par exemple, ne veulent pas venir dans les centres et ne font confiance qu'à leur médecin. Pour ces personnes-là, c'est extrêmement important que les médecins puissent vacciner.

Quant à la question de M^{me} la Députée Mäder-Brüllhart, personne ne sait quel cabinet. En accord avec Médecins Fribourg, nous n'avons pas communiqué les adresses des cabinets, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord pour une question de sécurité : il faut en effet savoir que les vaccins sont quand même assez recherchés. A Forum Fribourg, on a mis en place un concept de sécurité, mais c'est plus compliqué d'en avoir un dans les cabinets. De plus, les médecins n'ont pas voulu que leur nom soit communiqué, pour ne pas avoir une surcharge de téléphones. Ce qui est convenu, c'est que les médecins reçoivent des vaccins. Comme l'a dit le D^r Schumacher, ils connaissent leurs patients et c'est eux qui contactent les plus vulnérables pour les vacciner. Les personnes à risques, c'étaient toutes les personnes de plus de 75 ans, soit le premier groupe-cible, et on en a plus de 25 000. Encore aujourd'hui, on n'a pas 25 000 vaccins, donc il n'était pas possible de les vacciner toutes jusqu'à aujourd'hui. Nous allons le plus vite possible, mais j'aimerais quand même relever qu'on a une capacité de 900 vaccins par jour dans les centres. On voit donc que le canton a vraiment fait son travail par rapport à cette question.

Concernant la mise en œuvre, on a 11 cabinets qui démarrent et qui recevront donc des doses. Il y aura ensuite jusqu'à 55 cabinets. Je n'ai pas la garantie que la vaccination se fera sur les bonnes personnes, mais je fais confiance aux médecins pour vacciner les personnes les plus vulnérables. Evidemment, l'une ou l'autre personne pourrait avoir triché en s'inscrivant sur la plateforme - il nous est déjà remonté quelques problèmes à ce sujet -, mais sans doute cela fait-il partie de l'humain que d'essayer à tout prix de pouvoir se faire vacciner.

En ce qui concerne la question de M^{me} la Députée Antoinette de Weck concernant la plateforme, j'aimerais dire que nous avons choisi - comme 14 cantons, je l'ai dit tout à l'heure - la plateforme qui a gagné l'appel d'offres de la Confédération. Cette collaboration se limite à l'interface d'inscriptions et de rendez-vous pour la vaccination, les centres de vaccination et la vaccination elle-même étant gérés par les cantons. L'article auquel vous avez fait référence dans votre mandat ne présente pas de façon correcte la situation dans le canton de Fribourg. L'auteur se fonde sur des conditions générales qui ne sont pas celles applicables pour l'organisation de la vaccination de notre canton. Nous n'avons pas repris les conditions générales que le canton de Genève a reprises, mais nous avons nos propres conditions générales, notamment pour la protection des données qui est soumise à la législation IGL dans ce domaine. La déclaration de consentement conclue en 3^{ème} page précise les buts et motifs d'utilisation des données. Donc, nous sommes tout à fait tranquilles sur cette question.

Mesdames et Messieurs, je pense que ce qui est important maintenant, c'est qu'on puisse vacciner rapidement, que ce soit dans les centres ou avec les médecins, qu'on puisse recevoir ces vaccins pour aller très très rapidement, pour voir vraiment la sortie de cette crise sanitaire. Je crois que c'est vraiment là que nous devons concentrer tous nos efforts.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce mandat.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 86 voix contre 0. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP),

Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP).
Total: 86.

Se sont abstenus:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP). *Total: 7.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2020-GC-14

Modification de la loi sur les marchés publics : obligation d'organiser un concours

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC) Brodard Claude (PLR/FDP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions |
| Dépôt: | 05.02.2020 (BGC février 2020, p. 345) |
| Développement: | 06.02.2020 (BGC février 2020, p. 345) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 14.12.2020 (BGC décembre 2020, p. 612) |

Prise en considération

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). J'interviens comme motionnaire et au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse favorable à notre motion.

L'heure avançant, je serai court.

Cette motion vise à modifier la loi cantonale sur les marchés publics afin de rendre facultatif les concours d'architectes pour les ouvrages construits par les collectivités avec un seuil à 40 millions au-delà duquel le concours restera obligatoire. Elle vise à préciser, lorsque le concours est obligatoire, le type de procédures admissibles.

Les motivations de cette motion sont nombreuses, mais elles peuvent être résumées par les points suivants. Nous souhaitons fixer dans une loi au sens formel une obligation figurant aujourd'hui dans un règlement et sur lequel le Grand Conseil ne s'est jamais prononcé. Qui paie commande. Nous souhaitons laisser à la collectivité le choix de la procédure de marchés publics à mettre en œuvre. Le concours est soumis à une procédure pour riches qui n'amène pas systématiquement la plus-value attendue. La cour des comptes vaudoise a ainsi étudié l'impact des concours d'architecture pour la construction des complexes scolaires et son analyse démontre qu'un bâtiment construit après un concours d'architecture coûte 1,4 fois plus cher, ceci sans réelle plus-value. Ce surcoût est énorme. Construire un bâtiment suite à un concours est souvent à l'envers du bon sens puisque le jury définit le projet et regarde le financement après. Nous pensons au contraire que la collectivité doit fixer son budget avant et que le projet doit être adapté en fonction de ce budget. On n'achète pas une Ferrari si on n'en a pas les moyens.

Nous acceptons que cette motion, pour autant qu'elle soit adoptée, soit mise en œuvre dans le cadre de la révision de la loi sur les marchés publics tout en insistant que nous ne voulons pas que cette motion tombe dans les limbes de l'administration cantonale. Nous attendons par conséquent une mise en œuvre rapide et fidèle aux buts et objectifs de cette motion.

Je vous remercie d'accepter cette motion que le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera à l'unanimité

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). La motion déposée par nos collègues Brodard et Kolly a suscité un débat fort intéressant au sein de notre groupe parlementaire Vert Centre Gauche. Les avis les plus divers, mais tout aussi pertinents les uns que les autres, ont mis en avant la complexité d'apporter une réponse précise à la proposition qui nous est faite en ce moment. Les marchés publics sont un passage obligé autant pour les communes que pour le canton lorsque l'enjeu dépasse certains montants limites. Vraisemblablement, cette procédure devrait avoir certainement quelques vertus si l'on s'autorise à penser qu'une équité est ainsi respectée lors de l'attribution des mandats. Quoique, et j'ajoute ceci à titre personnel, j'ai vécu dans ma vie antérieure de syndic une situation où la transmission de pensées avait certainement joué un rôle prépondérant entre les trois premières entreprises en tête du classement lors de l'ouverture des soumissions. Pour un montant final à six chiffres, ces trois entreprises avec leurs offres ne se sont pas retrouvées dans un mouchoir de poche et sur un confetti. Comme quoi, les voies des soumissions sont parfois impénétrables. Que de subtilités!

Revenons-en au contenu de cette motion, où le Conseil d'Etat nous propose d'entrer en matière en incluant cette requête dans la révision de la législation *ad hoc* qui a démarré en automne de l'année passée. Bon réflexe peut-être. Moins convaincus, certains députés de mon groupe pensent que les concours devraient assurer une certaine qualité des projets, ce qui est juste. Pour d'autres, accepter la motion signifierait-il qu'il n'y aurait tout simplement plus de concours ou que l'on déplacerait le curseur à bien plaisir? Certains élus communaux ayant également le souci de l'efficacité des deniers publics et de leurs dépenses s'interrogent sur l'obligation de passer par un concours pour une simple rénovation des bâtiments publics ou il n'y a pas matière à réinventer la roue. Et puis, n'oublions pas les bureaux d'architectes qui souvent se fendent en quatre pour répondre à ces fameux concours très exigeants avec des implications en temps, en travail, en personnel, pour parfois et même souvent ne pouvoir décrocher la timbale.

Au final, avec un nombre conséquent d'abstentions, notre groupe refusera cette motion.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Ich trage diese Wortmeldung für meine heute abwesende Kollegin Frau Bernadette Hänni vor. Ich vertrete damit ihre, jedoch auch meine Meinung.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei hat die Motion Kolly/Brodard zu Kenntnis genommen, mit einem gewissen Unverständnis. Beim Vorhaben der öffentlichen Hand sollen weniger Wettbewerbe durchgeführt werden. Der Wettbewerb wird dargestellt als ein Hindernis, das nur Zeit und Geld kostet. Das ist ein grosser Irrtum, denn ein Wettbewerb ist ein anerkanntes Verfahren, um bei Bauprojekten eine Lösung zu finden und unter mehreren Lösungen die beste auszuwählen.

Im Rahmen einer Dienstleistung liegt in der Aufgabe das grösste Potential, allen Parametern, den ökonomischen Bedingungen und den Wünschen des öffentlich-rechtlichen Bauherrn zu entsprechen. Es wird das Projekt sein, das qualitativ, effizienzmassig und funktionell herausragt, das ohne entsprechende Auswahl nur im Ausnahmefall, in einem seltenen Glücksfall erreicht würde.

Die Vorteile eines Wettbewerbs im Vergleich zur Vergabe an ein Generalunternehmen stechen ins Auge, ich werde ganze sechs aufzählen.

Erstens: Zeit. Schon bei der Lancierung des Wettbewerbs muss sich der Bauherr genau überlegen, was er will. Das ist ein klares Ersparnis von Zeit.

Zweitens: Geld. Unter den besten Lösungen kann auch noch ein günstiges Projekt ausgewählt werden. Die besten Projekte sind nie die teuersten, wie Kollege Kolly dies meint.

Drittens: Anonymität. Gesetzlich obligatorische Anonymität der Projektverfasser ist gewährleistet.

Viertens: Innovation. Projektverfasser erbringen unentgeltliche Leistungen im Wert von mehreren 10 000 Franken. Sie suchen die beste Lösung, sie wollen den Wettbewerb ja gewinnen.

Fünftens: Fachkompetenz. Die Jury besteht mehrheitlich aus unabhängigen Fachleuten, für deren Zusammensetzung der Bauherr freie Hand hat.

Und sechstens: Optimierung. Bei den verschiedenen eingereichten Projekten können für das Siegerprojekt und die nachherigen Optimierungen noch Verbesserungen eingeleitet werden.

Gemäss SIA bringt ein Wettbewerb mindestens 5 Prozent Einsparungen auf die Gesamtinvestition und lohnt sich ab 3,5 Millionen Franken. Demgegenüber dauert das Verfahren bei der Vergabe an ein Generalunternehmen nicht weniger lange und ist rekursanfälliger. Das Ergebnis erlaubt keinen Vergleich von Lösungen, weil nicht sie das Ziel sind, sondern

der Preis einer Lösung, die zuvor nicht optimiert werden konnte. Bei der Vergabe an den Generalunternehmer haben einheimische Handwerker oft das Nachsehen. Beim Projekt werden oft Einsparungen angegeben, die vor allem den Gewinn der Unternehmung optimieren. Zudem können endlose Komplikationen und Folgekosten entstehen.

Beim Wettbewerb geht es nur um die optimale Lösung und nicht um die Vergabe von Arbeiten an die Unternehmer. Es geht um die Verwendung von Steuergeldern, für die der Bauherr langfristig die Verantwortung trägt. Er muss sie nachhaltig verwenden, damit sich auch die nachfolgenden Generationen in jeder Beziehung darüber freuen können. Wir haben im Kanton viele gute Beispiele.

Wir haben Vertrauen in den Staatsrat, dass er bei der kantonalen Gesetzesrevision das eigentliche Ziel, eine Projektlösung zu finden und die Möglichkeit des Wettbewerbs berücksichtigt, wie er es im Übrigen in seiner Antwort auf die Motion ankündigt.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei tritt somit auf die Motion Kolly/Brodard im Sinne des Staatsrates ein.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Par la présente, j'annonce mes liens d'intérêts : je suis directeur adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg. Je m'exprime aujourd'hui au nom du groupe démocrate-chrétien.

La motion des députés Kolly et Brodard vise à modifier la loi cantonale sur les marchés publics, une loi qui est actuellement en révision générale afin de l'adapter à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Le groupe démocrate-chrétien est de l'avis que la situation juridique actuelle a fait ses preuves et que de nombreuses constructions et infrastructures publiques de qualité ont été réalisées ces dernières années dans notre canton.

Nous soutenons l'objectif formulé par le Conseil d'Etat de rechercher la meilleure solution pour une procédure de mise en concurrence des idées et de permettre la pesée des intérêts dans une approche globale et objective.

L'organisation des concours a des avantages pour les communes et permet d'aboutir à des projets d'une meilleure qualité. La pratique des concours contribue également à la formation. De nombreux professionnels consacrent de nombreuses heures gratuitement sous le couvert de l'anonymat et d'un jugement équitable. Beaucoup de bureaux de planification ont ainsi trouvé par cette pratique une opportunité pour démarrer leur carrière. Si certaines réalisations publiques ont pu rencontrer des insatisfactions - dépassement de budget, inadéquation de la solution par rapport aux besoins, blocage administratif -, ce n'est pas le processus de concours qui en est la cause. En effet, on ignore trop souvent la phase préparatoire qui précède le lancement d'un concours. Cette phase consiste à une étude de faisabilité qui doit impérativement être effectuée afin de déterminer préalablement toutes les contraintes légales, budgétaires et programmatiques du projet à développer.

Le système de concours ne remet pas non plus en cause l'autonomie des communes. Cette méthodologie est plutôt un moyen d'intégrer le grand public à l'acceptation de certains grands travaux. Dans le cadre d'un processus structuré et reconnu, la méthode permet également de légitimer un choix pondéré et d'ouvrir des débats de société. La loi fédérale sur le marché public reconnaît les concours comme procédures équitables et de qualité. La procédure de concours SIA 142 est reconnue et respecte la loi sur les marchés publics. Elle est surtout anonyme et garantit un choix qualitatif en dehors de toute influence extérieure.

Il est juste de discuter lors de la révision de la loi du seuil actuel de 5 millions qui est apparemment un peu trop faible. Beaucoup de projets d'infrastructures collectifs se retrouvent par contre entre 5 et 10 millions et nécessitent une planification de qualité. Le seuil de 40 millions proposé dans la motion Kolly/Brodard est donc beaucoup trop élevé et n'est pas représentatif de la réalité du terrain.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous invite donc à entrer en matière sur cette motion comme le Conseil d'Etat le propose et de la traiter au sein de la révision de la loi.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a étudié cette motion avec un grand intérêt.

Mes liens d'intérêts : je suis membre du Copil chargé d'étudier les modifications de la loi sur les marchés publics. Étudier, c'est une façon de le dire, mais plutôt de conseiller. Je suis également concerné en tant que directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, qui est régulièrement interpellée par des entreprises voire des communes en relation avec des procédures de marché public.

L'autonomie des communes est très souvent relevée et voulue dans notre enceinte. Pour cette raison, cela devrait être aux communes de choisir la meilleure procédure pour la passation d'un marché public. Par contre, il serait dommageable que les communes renoncent à des concours car plusieurs idées pour un projet peuvent apporter des solutions innovantes. Lorsque l'on discute avec les personnes concernées, architectes ou représentants des communes, les avis sont diamétralement opposés par rapport à cette procédure de concours. Dans mon expérience de conseiller communal, des projets qui n'ont pas suivi la procédure du concours ont également eu des dépassements de crédits. La remarque du député Nicolas Kolly sur les concours qui amènent systématiquement des variations de coûts de plus de 40%, je n'y crois pas.

A ceux qui disent que c'est pour des intérêts financiers que les architectes souhaitent faire des concours, je réponds que cela est totalement faux. Les concours nécessitent des heures de travail non rémunérées pour les bureaux d'études. Souvent, seuls les trois premiers classés reçoivent un prix, qui ne couvre en plus jamais les dépenses engagées. Gagner un prix, c'est la reconnaissance d'une idée qui a séduit un jury. Cela peut être aussi ultérieurement une carte de visite pour le bureau d'études. Les concours coûtent de l'argent aux maîtres d'ouvrage, c'est vrai, mais ils peuvent apporter encore une fois des solutions intéressantes pour les pouvoirs publics. Ne dit-on pas que le bon marché est souvent trop cher?

A titre personnel, je ne partage pas l'idée des motionnaires de favoriser les concours d'architecture en entreprise totale. Cette forme de marché est une manière pour le maître d'ouvrage de contourner la loi sur les marchés publics. Je le répète depuis des années dans le milieu professionnel que je côtoie. En effet, les artisans qui devront réaliser le projet deviennent les sous-traitants du gagnant du marché public. Ce dernier peut ainsi mettre sous pression ces mêmes artisans. Ce n'est pas du tout l'esprit des marchés publics.

En conclusion, le groupe libéral-radical soutient la proposition du Conseil d'Etat et les objectifs de celui-ci. Il acceptera cette motion à une très large majorité.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts : je fais partie du Copil préparant la révision de la loi sur les marchés publics et je suis secrétaire régional du syndicat Unia qui organise bon nombre de salariés qui travaillent directement dans ces marchés publics.

Les concours, cela a certainement déjà été dit, permettent de confronter les idées, d'amener des visions, de répondre aux fonctions souhaitées et demandées. Ils permettent aussi d'implanter les bonnes constructions, les bons éléments au bon endroit dans un contexte défini. Cela apporte de la diversité aux projets et aux visions. Cela facilite les décisions pour les maîtres d'ouvrage et pour les communes.

Les concours peuvent être utiles aussi bien pour des grands objets que pour des petits. Lorsqu'il s'agit d'aménager une commune, d'amener une plus-value, un concours peut certainement apporter, même si l'objet est de petite envergure. Mais il peut aussi arriver que les concours ne soient pas extrêmement utiles pour un objet de grande envergure dont toutes les conditions sont déjà connues.

Très souvent, dans les marchés publics ou dans les concours, les maîtres d'ouvrage ne sont pas très clairs sur ce qu'ils attendent. Ils n'ont pas souvent défini très clairement ce qui est du fonctionnement de ce qui est du contexte et de l'implantation. Cela péjore à mon sens bon nombre de résultats et d'utilisation de ce qui découle des comptes.

Quand on lit la motion, on a l'impression qu'il s'agit d'exclure les concours. Le montant indiqué est quand même important et ça, ce n'est pas acceptable. Dans la loi qui nous attend, il s'agira de répondre à toutes les alternatives et de prévoir toutes les possibilités. Aujourd'hui, avoir une motion qui fixe un plancher aussi haut a pour conséquence d'exclure toutes possibilités pour des marchés et des concours plus grands.

Le groupe socialiste dans sa majorité refusera ce mandat. Il est convaincu que les concours sont un outil indispensable qui permettent une certaine variété.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Je veux juste rappeler mes liens d'intérêts : je suis syndic de la commune de Prez.

Je voulais préciser que la situation actuelle convenait très bien au niveau des communes. Avec une modification de la loi, on risquera une baisse de la qualité des constructions mais également, pour les jeunes architectes formés dans ce canton, une perte de travail.

Il y a eu une petite erreur faite dans la traduction tout à l'heure et je m'en excuse - peut-être est-ce aussi dû au fait que l'on travaille en nocturne : le groupe socialiste s'opposera à cette motion.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Effectivement, je suis co-motionnaire mais n'ai pas d'intérêt direct avec cet objet.

J'ai bien examiné la réponse du Conseil d'Etat et le remercie pour cette réponse positive, positive malgré une pression importante exercée par certains professionnels de l'architecture.

Très clairement, loin de moi d'interdire ou de limiter de façon excessive l'organisation de concours d'architectes. Le montant se voulait volontairement élevé pour être discuté. Ensuite, on va le traiter au niveau de la loi.

L'échange d'idées et d'expériences et l'aspect formateur de tels mandats sont, il est vrai, importants et utiles et nous ne les remettons pas en question. De là à imposer tous les ouvrages publics ou presque, cela va très clairement trop loin. Le Conseil d'Etat le reconnaît et admet que d'autres procédures sont probantes, et j'en suis convaincu, pour des procédures en faveur d'ouvrages et de bâtiments dont la qualité architecturale restera excellente. N'oublions pas que les normes SIA resteront en vigueur et garantiront à futur cet état de fait.

En fin de compte, il est très bien que cette particularité liée aux concours d'architecture puisse être réexaminée et assouplie. Cela va dans l'intérêt des maîtres d'ouvrage et des citoyens. Cela ne doit pas être une crainte pour les architectes et les autres acteurs de la construction. Plusieurs d'entre eux ont avoué que la législation actuelle n'était pas satisfaisante. En demandant au Conseil d'Etat de réviser rapidement la législation traitant des marchés publics, je vous remercie d'accepter cette motion.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. C'est une situation un petit peu particulière parce qu'avec à peu près les mêmes arguments - des arguments qui disent presque la même chose si on les regarde avec précision -, certains représentants de certains groupes disent oui et d'autres disent non. Dans ce sens-là et vu l'heure avancée, je serai relativement bref.

Je me rallie volontiers aux propos des députés Bürdel, Wicht et Jaquier, qui ont tenu un discours assez similaire sur une approche un petit peu différenciée.

Il y a quelques points à mettre en exergue. Premièrement sur la pratique : le Conseil d'Etat estime qu'elle fait ses preuves - comme vous le pouvez le lire dans la réponse écrite -, qu'elle permet une qualité, une diversité et aussi un encouragement pour les jeunes architectes. Cela leur donne une chance sur le marché quand ils sortent de nos écoles si on veut que la profession reste attrayante. Le Conseil d'Etat et la DAEC ont développé ces dernières années une pratique différenciée, pas tellement en fonction des montants. Le député Jaquier a dit à juste titre qu'on peut avoir un projet à 2 millions mais qui est très large et qui laisse une très grande ouverture dans les possibilités. Cela peut donner du sens de faire un concours dans ce cadre-là. Mais on peut peut-être aussi en avoir un autre à 12 millions qui est tellement précontraint que le concours classique "SIA 142" ne fait pas beaucoup de sens. Il faut pouvoir garantir cette approche différenciée, non seulement en fonction des montants, mais aussi en fonction des types de projet. C'est la pratique qui est en train de se développer actuellement.

Il a été dit que systématiquement et en moyenne, un concours occasionnait un coût d'un facteur 1,4 par rapport à d'autres projets. Je connais le document qui a été évoqué par le député Kolly, mais vous pouvez trouver tout autant d'autres documents qui disent à peu près le contraire, comme l'ont d'ailleurs évoqué plusieurs intervenants aujourd'hui. Il n'est actuellement pas possible d'affirmer de manière péremptoire qu'un concours "SIA 142" occasionne, sur la durée de vie d'un bâtiment, des coûts systématiquement supérieurs à ceux d'un "SIA 143" ou d'un "SIA 144", avec toutes les variantes que ces formes de concours peuvent prendre en pratique.

En ce qui concerne les entreprises fribourgeoises évoquées par plusieurs intervenants, le "SIA 142" permet évidemment d'avoir une approche un peu plus locale dans le respect de l'emploi. Même un appel d'offre classique avec une entreprise totale - nous en avons aujourd'hui et nous sommes en train de tester différents mécanismes, notamment un droit de regard sur les attributions des travaux par une entreprise totale - permet aussi de favoriser dans la mesure du possible les entreprises locales, quitte à admettre un certain surcoût qui peut être pris sur des réserves. Les mécanismes que nous testons actuellement sont nouveaux, mais permettent de combiner qualité et soin de l'emploi dans notre canton, qui a aussi une importance en tant que maître d'ouvrage. Nous avons toujours plusieurs casquettes : construire le plus efficacement possible avec la meilleure qualité possible, le moins cher possible, et tout cela si possible avec 95% d'entreprises locales et régionales. C'est parfois un peu la quadrature du cercle ! Cela demande donc un peu de créativité dans les procédures.

En ce qui concerne les éléments évoqués par le député Brodard, je prends note, comme l'a fait le Conseil d'Etat, que les 40 millions évoqués par les motionnaires étaient plus un montant de lancement dans une ronde qui donnera encore lieu à de longues discussions. Dans ce sens-là, il ne doit pas être pris à la lettre. C'est ainsi que l'avait compris le Conseil d'Etat, ce qui lui a permis de répondre positivement dans la mesure où manifestement, c'est plus une incitation à la discussion qu'une volonté de fixer un tel montant dans un contexte légal.

Plusieurs députés sont membres du Copil qui traite aujourd'hui de l'élaboration d'une loi d'application cantonale de l'AIMP, l'Accord intercantonal adopté par les cantons l'automne dernier. Le calendrier prévu devrait nous permettre de passer cette loi d'application devant le Grand Conseil cette année encore, ce qui vous permettra de discuter des différentes variantes avec les différents intérêts en jeu. C'est dans ce sens d'une recherche de solutions différenciées que le Conseil d'Etat vous a recommandé d'accepter la motion. Je vous remercie de le suivre.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 58 voix contre 27. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel

(SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total: 58.*

Ont voté non:

Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 27.*

Se sont abstenus:

Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 6.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2020-GC-18

Quelle reconnaissance et quel appui pour les clubs sportifs de notre canton ?

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Kaltenrieder André (PLR/FDP, LA) Boschung Bruno (PDC/CVP, SE) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport |
| Dépôt: | 06.02.2020 (BGC février 2020, p. 347) |
| Développement: | 10.02.2020 (BGC février 2020, p. 347) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 24.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 615) |

Prise en considération

Kaltenrieder André (PLR/FDP, LA). Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen Partei. Ich habe keine persönlichen Interessenbindungen.

Als Mitverfasser des Postulats möchte ich dem Staatsrat für die Stellungnahme zu unserem Anliegen danken. Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei folgt einstimmig dem Vorschlag des Staatsrates. Im eingereichten Postulat äussern wir

unsere Besorgnis über die Situation betreffend Übergewicht von Schweizer Schulkindern, aber auch von Erwachsenen, und den damit verbundenen Gesundheitskosten.

Als Postulanten sind wir der Überzeugung, dass die sportlichen Aktivitäten hier ganz entscheidend mithelfen, dieser negativen Entwicklung entgegenzuwirken. Die Sportvereine in der Schweiz sind ein wichtiger Teil der Gesellschaft. Laut Swiss Olympic, dem Dachverband der nationalen Sportverbände in der Schweiz, gibt es rund 19 000 Sportvereine. Damit ist jeder vierte Verein in der Schweiz ein Sportverein. Die Bedeutung und die Förderung von sportlichen, gesellschaftlichen und sozialen Aktivitäten sind hoch. Im Verein sammeln gerade Kinder und Jugendliche wertvolle Lebenserfahrungen. Die Integration von verschiedenen Bevölkerungsgruppen hat darin ihren Platz.

Sport ist in der Schweiz stark verankert und hat Tradition. Das beweisen die Vereinskulturen oder die vielen internationalen Sportverbände, die in der Schweiz ansässig sind. Die private Initiative und das ehrenamtliche Engagement sind im Vereinsumfeld unabdingbar. Im Schweizer Vereinssport gibt es rund 335 000 ehrenamtliche, unentgeltliche Ämter. Der geschätzte Gesamtaufwand aller Ehrenamtlichen entspricht rund 23 000 Vollzeitstellen. Müssten diese Leistungen der Ehrenamtlichen mit einem Stundenlohn von 45 Franken vergütet werden, so wären dazu rund 2 Milliarden Franken nötig.

Es stellt sich heute - übrigens auch in anderen Kantonen und das ist das Kernanliegen unseres Postulates - die Frage, ob der ganze Sportbereich und dessen Beitrag zum Wohlergehen der Gesellschaft genügend honoriert wird. Dies insbesondere im Bereich der direkten Leistungen, die ja auch der Kulturbereich für seine Aktivitäten zugunsten der Allgemeinheit enthält.

Mit unserem Anliegen und dem angestrebten Bericht soll aufgezeigt werden, wie die beiden Bereiche Sport und Kultur heute in unserem Kanton unterwegs sind und wie sie von der öffentlichen Hand finanziert werden. Beide Bereiche erfüllen eine enorm wichtige Aufgabe, haben aber naturgemäss nicht die gleichen Ziele und die gleichen Rollen. Das soll im Bericht berücksichtigt werden, ohne dass diese beiden wichtigen Pfeiler für das Wohlergehen unserer Gesellschaft gegeneinander ausgespielt werden. Es soll einfach Transparenz geschaffen werden, um aufzuzeigen, wie sich die Situation heute präsentiert und ob allenfalls ein Ungleichgewicht im Bereich der staatlichen Unterstützung besteht.

Der vom Staatsrat in seiner Antwort vorgeschlagene Weg zur Beantwortung unseres Anliegens ist ein guter Ansatz. Eine Auflistung der gesetzlichen Aufgaben, der jeweiligen Rollen und Leistungen der verschiedenen Akteure, der Förderung junger Talente, der Vergabe von Auszeichnungen und Preisen, der Berufsbildung, der Unterstützung von Fachleuten wie auch von Vereinen und Einzelpersonen sowie im Gegenzug eine Auflistung sämtlicher Leistungsbezüge der öffentlichen Hand werden ein transparentes Bild ermöglichen.

Aufgrund dieser Vergleiche sollte es möglich sein, konkrete Schlüsse zu ziehen, um mögliche Mängel aufzudecken und zu versuchen, das zu verbessern, was sich verbessern lässt. Dabei ist den jeweiligen bereichsspezifischen und kulturellen Besonderheiten Rechnung zu tragen.

Ich danke somit für die Überweisung dieses Postulates, so wie es der Staatsrat vorschlägt.

Berset Solange (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêts : je préside le Club athlétique de Belfaux, fort de 400 membres.

Le groupe socialiste a pris connaissance et analysé ce postulat ainsi que la réponse du Conseil d'Etat. En tant qu'ancienne sportive de compétition, ancienne élève du Conservatoire et pratiquante assidue de la musique, je me suis posé la question du bien-fondé de ce postulat et des objectifs qu'il recherche. Tirer une phrase d'un journaliste qui dit "*On pourrait suggérer aux autorités qu'elles accentuent leur soutien aux clubs sportifs*" me paraît pour le moins léger.

Il est mentionné plusieurs fois que les postulants ne veulent pas opposer musique et sport. Cependant, la raison du postulat est bien de demander une comparaison entre les deux. Les postulants demandent bien de lier les deux et ce qui est valable pour l'un devrait être valable pour l'autre. Les budgets de l'Etat sont transparents, on y trouve déjà beaucoup de réponses, à part peut-être dans le fond spécial du Conseil d'Etat lui permettant d'octroyer des aides particulières. J'ai été sidérée de lire que les postulants considèrent que la musique est enseignée uniquement par des professionnels qui gagnent leur vie décemment et que le sport est placé en mains de bénévoles. Je suis obligée de dire - comme vous aussi ici - que tout le monde connaît beaucoup de bénévoles dans la musique. Et qu'est-ce qui est entendu par "professionnel" sur le terrain et notamment dans le club que je préside ? Toutes les monitrices et tous les moniteurs sont diplômés, avec une formation J+S ou une autre formation dispensée par Swiss Athletics. Ils ne sont certes pas considérés comme des professionnels, mais je peux vous assurer qu'ils travaillent comme des professionnels et qu'ils méritent toute notre reconnaissance.

Je relève juste un mandat déposé par le groupe socialiste - accepté de justesse - pour soutenir les clubs sportifs amateurs : ce mandat est une reconnaissance et un appui réel pour les clubs sportifs amateurs même si, évidemment, cela ne suffit pas. Nous considérons que ce postulat est brouillon : on ne sait en effet pas vraiment ce qu'il demande. En outre, nous partons du principe qu'il n'est pas juste de comparer musique et sport, car quoi qu'en disent les postulants, les comparer, c'est vouloir les opposer et nous le regrettons. Ces domaines - sport et musique - sont régis par des lois et des règlements cantonaux. Les répartitions entre canton et communes sont aussi clairement définies. Ce qu'il manque pour le sport au niveau cantonal, c'est

encore et toujours une formation "sport et études" digne de ce nom et peut-être aussi un projet rassembleur, genre "Maison du sport", grâce auquel tous les clubs pourraient obtenir des soutiens ou des aides sous diverses formes - je parle là des clubs non professionnels.

Avec ces remarques, le groupe socialiste, qui soutient la musique et le sport sans les opposer, va soutenir ce postulat, mais uniquement dans le sens de la synthèse telle que proposée par le Conseil d'Etat.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Mes liens d'intérêts : je suis président du club de sport du Grand Conseil, ancien chef technique de l'Association romande de lutte suisse.

Je ne veux pas reprendre toutes les paroles de ma collègue Solange Berset. Je ne veux pas ici opposer non plus sport et culture, mais force est de constater que malheureusement, dans notre pays, le sport est parfois encore un peu trop marginalisé et les clubs sportifs professionnels sont souvent réduits au football ou au hockey ainsi qu'à de grandes structures de clubs. Aujourd'hui, nous devons permettre à nos jeunes qui décident de faire du sport de s'épanouir, et là aussi nous avons besoin de personnes qui les encadrent. Comme l'a dit ma collègue, les personnes qui s'occupent de ces jeunes le font souvent à titre bénévole. Par ce biais aussi, j'aimerais remercier toutes les personnes qui s'engagent pour ces jeunes sportifs.

Il est vrai que ce postulat est quelque peu brouillon. Nous ne comprenons en outre pas toujours la réponse du Conseil d'Etat. Cependant, le sport doit être mis en avant et les personnes qui s'engagent doivent pouvoir en retirer certains deniers. Par ce biais, je ne veux pas rallonger les débats de ce soir. Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce postulat et va le soutenir.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je prends la parole comme porte-parole du groupe démocrate-chrétien mais aussi au nom de Gabrielle Bourguet, notre députée PDC, qui a rédigé ce rapport et qui est absente ce soir. A ce titre-là, elle est aussi présidente de l'Association fribourgeoise des sports.

Par leur postulat, nos collègues Kaltenrieder et Boschung s'enquière tout d'abord du soutien au sport, respectivement du financement du sport dans le canton de Fribourg en rappelant son importance et je m'en réjouis. Il serait en effet intéressant de bénéficier une fois d'un tableau exhaustif des différents moyens mis à disposition du sport, qui permettra également d'identifier d'éventuelles lacunes. Les postulants demandent ensuite un comparatif des moyens mis à la disposition de la culture et du sport.

A notre avis, nous pourrions demander cette analyse sans passer par une comparaison entre les domaines. Il est en tout cas hors de question pour nous de les opposer. Ne dit-on pas "comparaison n'est pas raison"? Il y a beaucoup de similitudes entre le sport et la culture : nombreuses heures d'entraînement quotidiennes, baisse des performances dès que l'on baisse en régularité, milieu compétitif lorsqu'on touche à l'élite.

Le Conseil d'Etat relève à juste titre que les deux domaines sont organisés de manière totalement différente. Il précise que les objectifs et les rôles respectifs de la Confédération, du canton, des communes et des associations de particuliers ne sont pas identiques pour la culture et le sport. C'est pourquoi il propose d'accepter le postulat, mais en élargissant l'étude aux missions légales, aux rôles respectifs et aux prestations des différents acteurs et des collectivités publiques dans des domaines tels que la sensibilisation de tous les jeunes au sport et à la culture, l'encouragement des jeunes talents, etc... Nous pensons que cette façon de procéder permettra effectivement d'avoir une image plus complète de la situation et d'éviter de recevoir un simple tableau comparatif des budgets de la culture et du sport qui pourrait s'avérer trompeur et stérile.

Avec ces quelques remarques, le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce postulat dans le sens proposé par le Conseil d'Etat et vous invite à en faire de même.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Mitglied der kantonalen Kommission der Loterie Romande, welche auch erwähnt ist in diesem Postulat.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün hat dieses Postulat eingehend diskutiert. Wir sind uns der wichtigen gesellschaftspolitischen Rolle der Kultur- und Sportbranchen bewusst. Beide sind unverzichtbare Bestandteile unserer Gesellschaft, beiden Bereichen gilt es Sorge zu tragen, und sie sollten vor allem nicht gegeneinander ausgespielt werden.

Die Postulanten streben einen Vergleich der vom Staatsrat eingesetzten Ressourcen in beiden Branchen an. Dies wird ein schwieriges Unterfangen werden. Wie der Staatsrat sind auch wir der Meinung, dass die beiden Bereiche Sport und Kultur nicht so einfach miteinander verglichen werden können und auch die aktuell geltenden Gesetze einzuhalten sind.

Eine Gegenüberstellung des Gesamtbudgets sowie der Subventionen wird nicht vollständig aufzeigen können, ob sich der Staat für beide Bereiche im gleichen Mass einsetzt. Denn das Aufzeigen der finanziellen Mittel durch den Staat ist nur ein Teil der Unterstützung. Stellen wir die Investitionen der Gemeinden in die Infrastrukturen wie Turnhallen, Sportplätze usw. der Raumsituation oder den Infrastrukturen der professionellen kulturellen Produktion gegenüber, so ergibt sich wieder ein ganz anderes Bild.

Ebenso ist zu beachten, dass der Sportsektor leicht Sponsoren oder finanzielle Unterstützung von anderen privaten oder öffentlichen Organisationen finden kann.

Im Postulat wird ebenfalls vermerkt, dass die Beträge der Loterie Romande für die Bereiche Kultur und Soziales weit höher seien als diejenigen für den Sport, nämlich fünf Sechstel gegenüber einem Sechstel. Das stimmt - aber nur teilweise. So wird zum Beispiel der Betrag zugunsten des Nationalsports vor der Ausschüttung an die Kantone hier nicht berücksichtigt. Zudem erhöht sich der Betrag für den Freiburger Sport gemäss den Statuten, welche wir im letzten Jahr ja genehmigt haben, neu um rund 700 000 Franken. Entsprechend verkleinert er sich demnach bei der Kultur und auch im Sozialen.

Der geforderte Bericht wird diese Zahlen dann eindrücklich aufzeigen, was wirklich sehr zu begrüssen ist.

Die Postulanten sprechen auch die ehrenamtliche Arbeit an, welche eine zentrale Rolle der Schweizer Sportvereine spielt. Die Frage stellt sich, ob es tatsächlich im Sinne der ehrenamtlichen Sportvereinstrainer wäre, wenn plötzlich überall Professionalität vorausgesetzt würde, verbunden mit einem entsprechenden Studium oder einer entsprechenden Ausbildung, wie dies sehr oft im Musikunterricht der Fall ist. Ich denke, hier hinkt ein Vergleich.

Die Postulanten weisen auch auf die Gesundheit unserer Jugendlichen, eine anzustrebende Aufwertung des Breitensports und auf die Jugendförderung sowie die Förderung von jungen Talenten hin. Die Prüfung von möglichen Optimierungen in diesen Bereichen ist durchaus sinnvoll.

Aus diesem Grund und auch im Sinne der Transparenz begrüsst die Fraktion Mitte-Links-Grün das Einverständnis des Staatsrates, einen zusammenfassenden Bericht zu erarbeiten und stimmt diesem Postulat grossmehrheitlich zu.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Tout d'abord mes liens d'intérêts : comme ma collègue Solange Berset qui a déjà parlé, j'ai été pendant longtemps président d'un club sportif "Turn- und Sportverein" qui comprenait également des "Leistungsgruppen" dans l'athlétisme et la gymnastique artistique. En même temps, je suis le président désigné de la prochaine Fête cantonale du Chant Tutticanti. Vous pouvez donc constater que mon cœur se situe vraiment des deux côtés!

J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse positive à ce postulat et également le féliciter d'avoir fait la bonne interprétation de la mission que l'on souhaitait donner avec ce postulat, même si le texte était peut-être un peu virulent ou nébuleux, comme M^{me} notre collègue députée Solange Berset l'a souligné.

Comme cela a déjà été relevé par le co-postulant et comme l'ont constaté les différents rapporteurs des groupes, ce postulat n'a pas pour but d'opposer ces deux domaines l'un à l'autre, même si une partie des acteurs du monde sportif se sent sous-estimée en regard des prestations fournies. C'est à la fois le sport et la culture qui jouent un rôle extrêmement important pour notre société, et en particulier pour nos jeunes. Lorsque l'on parle de la culture, on ne parle pas que de la musique : il y a en effet bien d'autres domaines. Dans la situation actuelle où pratiquement aucune activité n'est possible dans les deux domaines, nous réalisons péniblement à quel point les activités sportives et culturelles sont importantes pour le bien de notre société.

Le but du postulat est donc de faire une analyse qui permettra de tirer une synthèse entre les missions légales, leur rôle dans la société, leurs prestations, leurs prestataires et d'autres aspects déjà relevés par le Conseil d'Etat dans sa réponse aux postulants. Le chemin proposé par le Conseil d'Etat pour l'établissement de ce rapport me convient très bien : je suis persuadé qu'on pourra en tirer des enseignements précieux et détecter les éventuels lacunes ou déséquilibres s'il y en a. Comme cela a déjà été dit, les deux domaines méritent d'être valorisés au même niveau.

Le rapport demandé nous aidera à en prendre conscience en faisant une appréciation de la situation. Merci donc de soutenir ce postulat.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le postulat des députés Kaltenrieder et Boschung s'inquiète du surpoids d'une partie des écoliers et loue l'activité physique en terme d'intégration, de socialisation ainsi que de santé mentale et physique. Ils demandent ensuite de s'assurer que les mêmes efforts soient faits par le canton pour les activités culturelles et sportives, indépendamment des autres contributions possibles. A cet effet, le postulat invite le Conseil d'Etat à préparer un rapport comparant les budgets et les mesures des deux services de l'Etat. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat commence par rappeler son rapport 2019/66, dont le Grand Conseil avait pris acte le 4 février 2020 - il y a presque plus d'une année - et qui traitait précisément très largement des questions d'obésité et de surpoids. Oui, cette problématique non seulement préoccupe le Conseil d'Etat, mais aussi fait l'objet de mesures de santé publique qui passe d'ailleurs par les écoles.

S'agissant d'une comparaison, entre ce qui est fait pour la culture et ce qui est fait pour le sport, le Conseil d'Etat est prêt à entrer en matière sur une telle demande, mais le fera en comparant ce qui est comparable. Le Gouvernement a agi en fonction des lois votées par le Grand Conseil et il faut donc commencer par se demander ce que ces lois exigent de l'Etat en les plaçant également dans notre contexte fédéraliste, où peuvent intervenir non seulement le canton mais aussi la Confédération et les communes. Simplement comparer les budgets respectifs des deux services de l'Etat ne dit rien sur la réalisation par le

Gouvernement de la mission qui lui est donnée par la loi. Et quand bien même ce serait le cas, cette simple comparaison ne serait pas correcte. En effet, pour ne donner que quelques exemples, les trois unités hebdomadaires d'éducation physique à l'école n'émargent pas au budget du service du sport mais à celui des écoles, en francs et en EPT, ce qui représente une somme non négligeable. Le paiement d'écolages extra-cantonaux pour des sportifs de pointe n'émarge pas seulement au budget du Service du sport, mais aussi à celui du Secrétariat général. La participation financière de l'Etat à la Haute école de musique n'émarge pas au budget de la culture ou du conservatoire, mais à celui du Secrétariat général. Pour un dernier exemple, les équipements et les activités culturelles des écoles du secondaire 2 n'émargent pas au budget de la culture, mais à celui des écoles.

Ces quelques exemples pour attirer l'attention du Grand Conseil sur le fait que les comparaisons concrètement demandées dans le postulat, telles quelles en tout cas, amèneraient les décideurs à des constats biaisés. Et vous conviendrez volontiers avec moi que l'on ne saurait prendre des décisions politiques sur la base de constats biaisés. Le Conseil d'Etat est d'accord de s'engager dans une comparaison qui soit contextualisée et qui rende justice aux objectifs légaux fixés aux différents acteurs, dont la complémentarité fait la qualité du système public et associatif de notre pays. Cette comparaison sera focalisée donc sur des domaines tels que la sensibilisation de tous les jeunes au sport et à la culture, l'encouragement des jeunes talents, les reconnaissances et prix, la formation professionnelle, l'aide aux professionnels, l'aide aux associations, l'aide aux particuliers et l'aide aux infrastructures. Le périmètre est donc très large.

Le Conseil d'Etat vous propose ainsi la prise en considération du postulat dans le sens de ce qui est expliqué dans sa réponse et que je viens de vous illustrer.

> Au vote la prise en considération de ce postulat est acceptée par 87 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 87.*

Se sont abstenus:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS,PS/SP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Initiative parlementaire 2021-GC-27

Modification de la Loi d'approbation des mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 - Une réponse orale sera donnée à cette initiative parlementaire.

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE) Gobet Nadine (PLR/FDP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Godel Georges, Directeur des finances |
| Dépôt: | 09.02.2021 (BGC février 2021, p. 654) |
| Développement: | 09.02.2021 (BGC février 2021, p. 654) |

Prise en considération

La Présidente. Monsieur Georges Godel, je vous invite à donner oralement la position du Conseil d'Etat.

Godel Georges, Directeur des finances. Avant de vous donner la position du Conseil d'Etat, permettez-moi d'apporter une brève genèse de la base légale actuelle et quelques compléments d'information.

Tout d'abord, le Conseil d'Etat a proposé un article pour les cas de rigueur dans le cadre de la loi d'approbation des mesures urgentes à l'automne 2020. Article qui ne mentionne pas la prise en compte de la situation fiscale des ayants-droits économiques de l'entité qui fait la demande. Un amendement non combattu par le Conseil d'Etat a été déposé lors du débat au Grand Conseil et admis en date du 14 octobre 2020 par 92 voix contre 6, avec la teneur suivante : "Le Conseil d'Etat définit les cas de rigueur en tenant notamment compte des réalités économiques du canton et de la situation fiscale des ayants-droit économiques bénéficiaires des mesures. Le soutien n'est accordé que si les entreprises étaient rentables ou viables avant le début de la crise du COVID-19".

La motivation de l'amendement repose sur plusieurs éléments selon les discussions du Grand Conseil, dont la question de la nécessité de cibler les aides là où elles sont nécessaires, d'éviter dans toute la mesure du possible des effets d'arrosage et de considérer le fait que beaucoup de personnes ou entités souffrent de la crise.

Je vous rappelle maintenant la Loi fédérale COVID-19 du 25 septembre 2020 qui précise, dans son article 12 al. 1bis, les éléments suivants : "La situation patrimoniale et la dotation en capital globales doivent être prises en considération, ainsi que la part des coûts fixes non couverts". L'ordonnance fédérale y relative ne précise pas la teneur de la loi fédérale précitée, et les cantons ont donc pris en considération cet élément de manière très variée : plusieurs, par exemple, proposent des aides à fonds perdus, limitées et qui sont complétées par des prêts ou des cautionnements.

Ensuite, le système mis en place initialement dans le cadre de l'ordonnance des cas de rigueur. En substance, le dispositif prévoit les éléments suivants quant à la prise en compte de la situation des fonds propres de l'entreprise et de la situation fiscale de l'ayant-droit économique : tout d'abord, le calcul détaillé de la situation financière de l'entreprise demandant de l'aide ; la réduction de l'aide en fonction de l'importance des fonds propres de l'entité ; la transformation en prêts de l'aide calculée selon la capacité financière du ou des principaux ayants-droits économiques.

Je vous parle maintenant de l'adaptation du système avec la nouvelle ordonnance décidée par le Conseil d'Etat la semaine dernière - le 8 février. Au vu des premières expériences et tenant compte de l'évolution de la situation, le Conseil d'Etat a décidé d'adapter la version initiale de l'ordonnance. L'objectif étant d'alléger sensiblement le travail administratif nécessaire et de réduire drastiquement les effets produits par la prise en compte de la situation financière, à la fois de l'entité demandant un soutien et à la fois de la situation fiscale de ces ayants-droits économiques. En substance, allègement et simplification de la prise en compte de la situation des fonds propres de l'entité bénéficiaire et introduction d'une franchise de 500 000 frs, maintien du montant de l'aide financière dans tous les cas et toutes les situations - ce qui est un élément important. L'aide prend la forme d'un prêt si l'entité dispose de moyens financiers très importants. La situation financière du bénéficiaire est prise en compte de manière nettement moins importante, seules les situations dans lesquelles les ayants-droits économiques disposent d'une capacité financière substantielle impliquent une aide différente. C'est donc une substitution de tout ou partie de l'aide financière à fonds perdus par un prêt sans intérêts.

Je vous donne encore quelques informations sur les effets des modifications introduites dans la nouvelle ordonnance. Dans tous les cas, le niveau de l'aide n'est plus réduit, seule la forme peut être impactée. Un nombre très faible d'entités sont concernées par la prise en compte de la situation financière. Par contre, la franchise, en particulier, profite à un très grand nombre d'entités. La prise en compte allégée de la situation patrimoniale des ayant-droits économiques implique qu'un petit nombre d'entités sont concernées - on parle de seulement 5 cas identifiés pour l'instant. Au vu des ajustements introduits dans l'application de la prise en compte de la situation fiscale des ayant-droits économiques, le Conseil d'Etat constate que les restrictions quant aux allocations des aides sont de très faible ampleur et répondent pleinement aux exigences légales par le principe de la subsidiarité de l'aide des pouvoirs publics. En effet, seules les situations présentant une assise financière substantielle sont désormais concernées, ce qui était manifestement la volonté du Grand Conseil, dans un souci de cibler les aides là où elles sont nécessaires et d'aider par les fonds publics ceux qui en ont réellement besoin, ainsi que d'apporter finalement une aide sous forme d'un prêt à ceux qui peuvent assumer un impact. Par rapport à la version initiale, l'aide reste dans tous les cas de la même importance, mais peut être allouée, je l'ai déjà dit, sous forme de prêts.

J'en arrive bien sûr à la conclusion que tout le monde attend. Au-delà des nouveaux critères que le Conseil d'Etat a fixés, ce sont bien le fondement de la règle elle-même, respectivement la subsidiarité de l'intervention des pouvoirs publics, qui sont en question. Est-il juste de verser des aides à fonds perdus en faveur d'entités dont le ou les propriétaires disposent de moyens financiers très importants? Est-il juste de verser 300 000 frs à fonds perdus, à charge des contribuables, à une entité dont l'ayant-droit économique dispose d'une fortune fiscale de plusieurs millions de francs? C'est une question. Le Conseil d'Etat a répondu à cette question en allouant une aide dans tous les cas, afin de ne prêter personne en termes de liquidités, mais sous forme différenciée, en l'occurrence par des prêts pour les cas évoqués.

Au vu des éléments ci-dessus, le Conseil d'Etat a pris des mesures pour satisfaire aux exigences légales tout en réduisant au maximum les impacts pour les bénéficiaires des cas de rigueur, dans le respect du principe de subsidiarité, c'est-à-dire d'aider là où cela s'avère indispensable, avec une quantification et une forme d'aide appropriée. Quant à la considération de la situation financière de l'entité directement bénéficiaire, la modification légale proposée par l'initiative demeurerait sans effet. Il ne saurait être question d'abroger purement et simplement l'article 14 de l'ordonnance comme le prétendent les députés à l'origine de l'initiative. Les alinéas 2, 3 et 5 dudit article demeureront dans tous les cas, car ils ne concernent pas les ayant droits mais exclusivement la situation de fonds propres de l'entité qui demande une aide financière. Ces articles font notamment écho à l'article 12 al. 1 bis de la loi fédérale et font partie intégrante des différents éléments qui constituent le dispositif cantonal fixant l'importance et la nature des aides allouées en faveur des cas de rigueur.

Le Conseil d'Etat estime dès lors, au vu de la situation et des considérations ci-dessus, qu'il a appliqué de manière pragmatique les décisions du Grand Conseil quant à l'article 6 al. 2 de la Loi d'approbation des mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie COVID-19. Si le Grand Conseil entend revenir sur le principe qu'il a défini lui-même dans le cadre des aides aux entreprises, afin de ne pas mettre à contribution les ayant droits économiques les plus aisés, le Conseil d'Etat ne s'oppose pas et adaptera le dispositif de mise en œuvre en maintenant les alinéas 2, 3 et 5 de l'article 14 de l'ordonnance, qui font écho à la loi fédérale.

. Monsieur le Conseiller d'Etat, vous confirmez donc que vous ne vous opposez pas à l'initiative parlementaire.

Godel Georges, Directeur des finances. C'est exactement ce que j'ai dit.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts : directrice de la Fédération Patronale et Économique, je suis confrontée à de nombreuses PME qui se retrouvent malgré elles dans des situations très compliquées à cause des fermetures et restrictions décidées par nos autorités.

Aujourd'hui, nous demandons de corriger l'article 6 de la loi qui traite des cas de rigueur en supprimant l'examen de la situation fiscale des ayant-droits économiques qui est une cautèle ajoutée au projet initial et acceptée en octobre par la très grande majorité du Grand Conseil, sans moi. Précisons que nous demandons par voie de conséquence d'adopter et non pas d'abroger les parties d'article concernées dans l'ordonnance.

Rappelez-vous le contexte de nos décisions : il s'agissait de venir en aide aux entreprises particulièrement touchées à cause des fermetures en mars et des restrictions imposées par nos autorités. Qui aurait pensé à ce moment-là à une deuxième vague, à une troisième vague ou aux fermetures de novembre et de janvier, avec une prolongation envisagée au-delà de fin février, et qui sait jusqu'à quand ? Fribourg était le premier canton à se doter d'une base légale pour les cas de rigueur, mais les conséquences économiques n'étaient en rien comparables à aujourd'hui. Ces quatre derniers mois, la situation n'a cessé de s'aggraver et les conditions et montants à disposition ont constamment évolué au niveau fédéral. D'un milliard en novembre, le Conseil fédéral est passé à 5 milliards en janvier et envisage maintenant 10 milliards.

Afin de s'adapter aux nouvelles règles de la Confédération, le Conseil d'Etat a présenté sa nouvelle ordonnance. Bien que l'on salue l'assouplissement des critères d'examen de la situation patrimoniale des entreprises concernées, on constate toutefois que le Conseil d'Etat a conservé cette cautèle supplémentaire pour les entreprises qui ont perdu plus de 40% de leur chiffre

d'affaires sur les 12 derniers mois. En ce qui concerne la situation patrimoniale du requérant, vous devez savoir que la Confédération est moins exigeante que Fribourg car selon l'article 4 de l'ordonnance fédérale, elle prévoit que, je cite, "L'entreprise a fourni au canton les preuves suivantes : a. elle est rentable et viable". Rentable signifie que l'entreprise ne fait pas l'objet d'une procédure de faillite ni de poursuites pour des cotisations sociales et elle a pris les mesures qui s'imposent pour protéger ses liquidités et sa base de capital.

D'après nos informations, aucun canton ne prend en compte la situation fiscale des propriétaires. Alors, déjà que Fribourg va plus loin que la Confédération à son article 14 de l'ordonnance pour examiner la situation de l'entreprise, comment expliquer qu'en plus, l'on doive encore tenir compte de la situation fiscale des propriétaires de l'entreprise? Fribourg fait figure d'exception. Est-ce bien ce que nous voulions en acceptant l'article 6 al. 2? Que le canton de Fribourg traite moins bien ses entreprises que tous les autres cantons? Ne soyons pas plus royalistes que le roi : la crise économique est pareille partout en Suisse. Encore une autre raison de supprimer cette cautèle : les entreprises qui feront une demande ordinaire seront traitées différemment des entreprises qui feront une demande en procédure allégée, car la situation fiscale des propriétaires n'est pas prise en compte pour la procédure allégée. Par souci d'équité et de simplification de procédure, les entreprises requérantes devraient toutes être traitées de la même manière.

Nous ne doutons pas que ces inégalités de traitement vous interpellent aussi, c'est pourquoi nous vous demandons de reconsidérer votre appréciation faite en octobre dans un contexte différent. Pour s'adapter à la situation, la Confédération décide régulièrement d'assouplissements de conditions, par exemple dans le domaine des RHT ou des APG. A nous d'en faire de même dans notre domaine de compétence. Mettez-vous juste un instant à la place de ces commerçants, restaurateurs, agences de voyages, entreprises de loisirs ou d'événements, qui n'ont rien fait pour se retrouver dans cette situation. Ils obéissent juste aux décisions fédérales et cantonales qui impactent leur activité économique. Or une autorité décide de restreindre ce droit constitutionnel qu'est la liberté économique, elle doit indemniser celles et ceux qui ont été sacrifiés dans l'intérêt général pour protéger l'ensemble de la population et permettre aux autres secteurs économiques de fonctionner plus ou moins normalement. Ce n'est pas une question d'aumône ou d'aide, ils ont droit à une indemnité équitable à fonds perdus.

Mesdames, Messieurs, à situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. On exige des entreprises une capacité d'adaptation... **[temps de parole écoulé]**

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a débattu de cette initiative parlementaire avec intérêt. Je ne vais pas revenir sur l'opportunité d'effectuer maintenant cette modification législative, ce débat a déjà eu lieu lors de la requête d'urgence.

Les décisions de fermeture prises par les autorités visent le bien commun, à savoir limiter la propagation du virus, mais le choix des secteurs qui ont dû être fermés ou dont l'activité a dû être restreinte a été décidé parfois de manière un peu arbitraire. Je reste par exemple convaincu que la fermeture des restaurants, tout du moins en journée, est une décision injustifiée d'un point de vue sanitaire. On l'a vu, la courte réouverture des restaurants dans notre canton en décembre n'a pas eu, je crois, comme conséquence un pic de contamination.

La question qui se pose est de savoir qui paie l'addition et indemniser les entreprises touchées à un point tel qu'elles seront considérées comme des cas de rigueur. De notre avis - et c'est un peu une question de principe -, c'est à la collectivité d'assumer les décisions prises par les autorités pour protéger la population, ceci indépendamment de la situation fiscale des ayant-droits économiques. Finalement, tenir compte de cette situation, c'est une sorte d'impôt extraordinaire pour payer les coûts de la crise, mais qui devrait être demandé uniquement aux personnes ayant un certain patrimoine et qui ont dû fermer à cause de cette crise. Cela est foncièrement injuste.

Pour ces raisons, une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre acceptera cette initiative parlementaire, une minorité la refusera pour les excellentes raisons évoquées par le commissaire du Gouvernement, que je ne vais pas répéter moins bien.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Poser la question, c'est y répondre. Monsieur le commissaire du Gouvernement, non, non, ce n'est pas juste, ce n'est pas juste. Ce n'est pas juste qu'avec cette initiative parlementaire, comme vous l'avez si bien décrit, 5 cas, 5 cas - et pas des moindres -, 5 cas avec des ayant-droits économiques fortunés, bien lotis, puissent obtenir sans autre des aides de l'Etat. Non, ce n'est pas juste. Je m'attendais en fait, à entendre l'intervention du collègue député Kolly, qu'on m'explique enfin pour quelles raisons ce n'est pas la même procédure d'application que par exemple pour les requérantes ou les requérants qui demandent l'aide sociale, ou pour toute autre aide étatique. Dans tous les cas de figure, lorsque vous demandez une aide financière de l'Etat, la moindre des choses est que vous montriez une certaine transparence. Rien d'autre n'a été demandé dans l'amendement qui, je le rappelle, a été accepté à une écrasante majorité par 92 députés.

Je ne vais pas revenir sur tous les arguments déjà développés vendredi et notamment ceux du commissaire du Gouvernement ou du collègue député Peiry. Je me permets juste de relever deux ou trois points. On a entendu de la part des initiants que finalement, il serait beaucoup plus simple de se calquer sur ce que fait la Confédération. Je me permets de rappeler qu'en

Commission des finances et de gestion, c'est exactement ce que j'avais moi-même demandé dans l'amendement que j'avais déposé et qui a été refusé par la même majorité qui demande aujourd'hui ce changement respectivement ce rétro-pédalage. J'aurais trois questions à Monsieur le commissaire du Gouvernement :

- > La première question - à laquelle vous avez déjà répondu - était de savoir combien de cas sont véritablement concernés. Vous avez répondu qu'il y a 5 cas connus aujourd'hui. D'où ma question supplémentaire : est-ce que vous avez des indices, de quelconques indices, qu'à très brève échéance ces cas ne vont pas peut-être doubler ou même tripler?
- > Deuxième question : on a entendu l'auteur de l'initiative parlementaire nous dire que Fribourg fait figure d'exception. J'aurais alors voulu savoir, Monsieur le commissaire du Gouvernement, si cela est vraiment le cas. Est-ce que nous sommes tellement exceptionnels, est-ce que nous sommes les seuls à être tellement généreux avec 5 entreprises qui bénéficient d'ayant-droits fortunés et qui peuvent malgré tout, sans autre, demander les aides réservées aux cas de rigueur?
- > Troisième question : comment est-ce que la Commission des finances et de gestion - évidemment je ne me fais pas d'illusion sur l'issue du vote qui va suivre -, comment et dans quel délai la Commission des finances et de gestion sera-t-elle informée, de manière détaillée, sur les montants, les modalités et les bénéficiaires de ces cas de rigueur?

Pour conclure, je me permets peut-être une petite suggestion : que le Conseil d'Etat ou le canton délègue toute la gestion de ces cas de rigueur directement à la Fédération Patronale ou à l'Union patronale; comme cela ce sera beaucoup plus simple, on n'aura pas besoin de faire toute une procédure pseudo-démocratique pour légitimer ces démarches et on s'évitera des séances le lundi soir.

Vous avez compris, le groupe socialiste rejette évidemment cette initiative parlementaire et je vous invite à en faire de même.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Je décline mon centre d'intérêt, mon lien d'intérêt avec cette initiative : je dirige une fiduciaire qui soutient la Direction de l'économie et de l'emploi dans l'examen des cas de rigueur. J'en ai traités personnellement plusieurs et je pense maîtriser ce mécanisme d'aide.

Il y a peut-être 5 cas qui ne bénéficient pas des aides à fonds perdus en raison de leur situation patrimoniale, et je dis ici qu'il y a plus de 300 cas qui sont aujourd'hui, 15 février, non traités. Il est donc très difficile de répondre à votre question, Monsieur le député Moussa. Mais tout est transparent, chaque requérant doit donner son bilan et la situation fiscale de leur entreprise. Je rappelle que l'application est laissée au canton : la Confédération ne parle pas de la forme du soutien mais demande uniquement d'examiner la situation patrimoniale de l'entreprise. Je vous assure qu'il est bien tenu compte de la situation patrimoniale des entreprises, puisque l'on examine les fonds propres de celles-ci. Si ces fonds propres excèdent 500 000 frs, l'aide prend la forme d'un prêt remboursable et non d'une aide à fonds perdus. Fribourg va déjà plus loin que les exigences fédérales qui n'excluent pas, je le rappelle, des aides à fonds perdus en totalité. Mais tenir compte des fonds propres des entreprises n'est pas combattu par cette initiative, c'est un premier garde-fou et on le garde. Ce qui est contesté, c'est de tenir compte de la situation fiscale des ayant-droits, une spécialité fribourgeoise vue nulle part ailleurs et non exigée par Berne.

Prenons l'exemple d'une entreprise en raison individuelle, active dans l'organisation de voyages ou dans l'hôtellerie, qui a perdu en 2020 50% de son chiffre d'affaires. Les charges fixes non couvertes s'élèvent, admettons, à 400 000 frs. Elle pourrait donc obtenir 50% d'aide, soit 200 000 frs.

Situation 1 : le patron de cette entreprise est plutôt dépensier; il n'a pas de fortune imposable et l'entreprise obtient donc 200 000 frs à fonds perdus. Par contre, si l'épouse de ce patron, pourtant non active dans l'entreprise, venait d'obtenir un héritage, l'aide deviendrait remboursable pour l'entreprise. Cherchez l'erreur.

Situation 2 : le patron est prévoyant et a mis de l'argent de côté pour ses vieux jours; indépendant, il ne cotise pas à la LPP - c'est le cas cité justement par le député Ducotterd vendredi. Comme la fortune fiscale du patron s'élève à 1 million, l'entreprise obtient un prêt remboursable.

Situation 3 : ce même patron a versé 500 000 frs sur un compte LPP qui ne doit pas figurer dans la feuille d'impôts; l'entreprise obtiendra la somme d'aide à fonds perdus. Même situation économique mais traitement différent. N'est-ce pas choquant?

On voit bien que la prise en compte des situations fiscales des ayant-droits crée des inégalités et doit donc être rejetée, ce que le Conseil d'Etat reconnaît - et je l'en remercie.

Pour finir, je voulais relayer les propos du patron du Restaurant de la Gare à Bulle, publiés dans La Gruyère du 11 février. Je cite : "On nous a demandé de nous endetter pour la société, et encore il me faudra 5 ou 6 ans pour rembourser le prêt Covid".

Ce commerçant ne peut plus travailler en raison de décisions des autorités - justifiées ou non, peu importe finalement. Son entreprise a perdu 40% du chiffre d'affaires et ce n'est pas fini. Pour survivre, il a emprunté par le biais du prêt Covid. Si le propriétaire de ce restaurant a par hasard un pécule de côté, l'aide publique prendra la forme d'un prêt qu'il devra rembourser en plus du prêt Covid, ceci uniquement parce que son établissement se situe dans notre canton, pourtant l'un des plus riches de Suisse.

Mesdames, Messieurs, trouvez-vous cette situation acceptable? Si ce n'est pas le cas, faites comme notre groupe et soutenez cette initiative. Par contre, si vous adhérez à la pratique actuelle, alors il faudra aller lui expliquer comment faire pour travailler plus et mieux pour rembourser ce nouveau prêt qui ne lui a servi, *in fine*, qu'à payer ses factures. Car moi, je ne pourrai ni l'aider, ni lui donner d'explications rationnelles.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Nous prenons connaissance ce soir de la réponse orale du Conseil d'Etat. Si je résume il s'agit bien de l'examen fiscal des ayant-droits économiques les plus aisés - M. Godel l'a souligné, il s'agit de personnes qui ont plusieurs millions de fortune. On ne parle pas de n'importe quelle catégorie, mais de 5 cas identifiés. M. Godel est quand même le chef du Service des finances, il doit quand même connaître les cas identifiés. D'autres parlent de 80, et même de 300 cas. Donc là, on parle de 5 cas qui recevraient chacun 300 000 frs. Si je calcule bien, 5 x 300 000, cela fait 1,5 million, voire 2 millions si j'arrondis. Mais où ira-t-on chercher ces 2 millions? Les a-t-on déjà ou faudra-t-il encore puiser dans la fortune? Et si on puise dans la fortune, cela signifie que ce sont les familles qui ont aujourd'hui de la peine, qui ont payé des impôts, qui voient que "leur" argent est utilisé pour payer des contribuables qui ont plusieurs millions de fortune afin qu'ils puissent maintenir leur niveau. Dans ce cadre-là, je suis désolé, mais je ne peux que voter non.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Le canton de Fribourg, canton riche, ne doit pas faire exception, d'après ce que vient de dire le président de la Commission des finances et de gestion. Le canton de Fribourg va très prochainement discuter d'une initiative qui viserait à permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale de ne pas la rembourser si par hasard ils reviennent à même fortune. Je n'ai pas besoin d'être devin pour vous dire quel sera le sort réservé à cette initiative et pourtant, le canton de Fribourg est le seul en Suisse latine à exiger ce remboursement. Et d'un autre côté, on parle d'injustice : pourquoi le canton de Fribourg devrait-il faire une telle injustice aux gens nantis et pourquoi peut-il se permettre de ne pas la faire pour ceux qui sont dans le besoin?

Ce soir, nous sommes en train de remodeler un tout petit peu un dicton qui dit : "on ne prête qu'aux riches". C'est faux : on ne donne qu'aux riches. C'est ce que vient de nous expliquer le commissaire du Gouvernement. Vous l'avez vu ce soir, tout le monde est extrêmement attentif, attentif aux diverses interventions qui se font dans cette salle. Je m'en réjouis, c'est la preuve d'une certaine maturité politique.

J'ai été extrêmement attentif à ce qu'a dit le commissaire du Gouvernement dans son introduction. Ou mon niveau intellectuel est en forte baisse, ou je n'ai pas réussi à comprendre pourquoi - et je crois que je n'étais pas le seul vu que notre présidente a demandé au commissaire du Gouvernement de répéter quelle était la position du Gouvernement -, après une argumentation que j'ai trouvée remarquable, il en arrive à la conclusion inverse en disant "on ne s'oppose pas". Je n'ai pas compris, et si quelqu'un d'autre l'a compris, alors qu'il vote comme il le souhaite. Mais je crois que derrière la position du Gouvernement, il y avait un autre message. Je rappelle que cet argent ne tombe pas des nues, ce n'est pas une manne : ce sont des impôts qui ont été payés, et ces impôts sont payés en grande majorité par les citoyens de ce canton; je crois que nous devons en tenir compte, parce qu'au-delà de la crise, il y a des années qui viennent où il faudra bien que nous équilibrions le budget de l'Etat.

En fonction de ces critères, en fonction de la justice dont parlait M. Brodard, en fonction de l'exception fribourgeoise, je vous demande instamment de refuser cette initiative parlementaire.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Je n'ai pas compris non plus la conclusion du commissaire du Gouvernement. Ah, la vie est parfois difficile! Par contre, j'ai bien compris ce qu'a dit mon préopinant, à savoir que dans ce canton, on ne donne qu'aux riches. Que les aides d'urgence soient données, qu'elles arrivent rapidement à ceux qui en ont besoin, c'est une évidence et une nécessité. Par contre, il n'est pas nécessaire qu'elles soient données à ceux qui n'en ont pas besoin, qui ont les moyens. Dans ce canton et dans ce pays, énormément de personnes souffrent, et pas seulement les entreprises. Les salariés également, parce que chaque fois qu'il y a des fermetures, ce sont des gens ou en RHT, ou de plus en plus souvent qui perdent leur emploi et qui se retrouvent avec 70 ou 80% de leur revenu.

Je rappelle à toute fin utile que sur un revenu de 5 000 frs, c'est 1 000 frs de moins. Ces gens-là n'ont pas de réserve, leur revenu ne leur permet pas de mettre de l'argent de côté. Aujourd'hui, ils s'endettent, ils vont trouver des amis ou ils vont à l'aide sociale. Ces gens-là souffrent aussi. Aujourd'hui, ce qui nous est demandé, c'est que ces gens continuent à payer des impôts - parce que notre fiscalité existe - et on leur demandera, avec leurs impôts, d'aider ceux qui ont des fortunes - et qui ne les auront pas entamées -, alors qu'eux n'en ont jamais eues. Par contre, Ces gens ont contribué par leur travail à créer ces fonds.

C'est pourquoi un petit peu de décence nous oblige quand même à dire non à cette initiative.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). L'heure avançant, je serai très court, Madame la présidente. Deux choses :

> "On ne prête qu'aux riches" : j'aimerais rappeler à Mesdames et Messieurs les députés de la gauche que ce ne sont pas les gens à l'aide sociale qui paient des impôts.

- > La différence entre l'aide sociale et l'aide Covid : on a interdit de travailler aux personnes qui requerront l'aide d'urgence - les cas de rigueur -; pour les gens à l'aide sociale, ce n'est pas le cas.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Je suis un petit peu surpris de l'attitude et des mots que j'entends de la gauche parce que personnellement, je ne comprends pas pourquoi vous croyez qu'on parle forcément de quelqu'un de riche. Je ne comprends pas pourquoi vous traitez un restaurateur, qui travaille toute la journée, qui travaille jusqu'à minuit, avec son épouse, pendant toute sa vie et qui passe aussi ses week-ends à travailler au restaurant, à travailler en cuisine, de personne riche. Je pense que ces personnes méritent aussi d'avoir quelque chose pour leur retraite, pour leurs vieux jours.

On vient de dire tout à l'heure que ces gens-là n'ont pas de deuxième pilier. Même s'ils mettent 300 000 frs de côté sur un troisième pilier - pour autant qu'ils y arrivent et c'est peu courant -, je vous laisse calculer combien cela représente s'ils dépensent ces 300 000 frs durant 20 ans : ça ne fera pas beaucoup. Je ne crois pas qu'ils soient nombreux à pouvoir se payer un troisième pilier doté d'un tel un montant. Il n'y a pas longtemps, dans le cadre de la Caisse de pension de l'Etat, vous défendiez tous les employés de l'Etat, mais allez regarder combien les employés de l'Etat toucheront avec leur deuxième pilier par mois, durant toute leur vie.

Je pense que vos propos à l'encontre de ces personnes qui travaillent durement et tous les soirs jusqu'à certaines heures, ne sont vraiment pas corrects. J'ai été régulièrement chercher, ces derniers temps, de la nourriture à l'emporter, pour faire rouler ces entreprises, ces restaurants qui font quelque chose à l'emporter pour essayer de gagner quelques sous. Je peux vous assurer que ceux-ci, en ce moment, n'ont pas tellement le moral; ils ont plutôt le moral, on peut le dire, dans les chaussettes. Je pense que votre attitude ce soir et les mots prononcés à l'encontre de ces personnes ne sont pas corrects.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbandes und vertrete so die Anliegen der von den Härtefallregelungen betroffenen KMU, Unternehmerinnen und Unternehmer.

Lassen Sie mich nach dieser ausführlichen und intensiven Diskussion noch einmal wiederholen: Warum diese dringliche parlamentarische Initiative?

Erstens: Die Situation von heute ist nicht vergleichbar mit derjenigen vor unserer Entscheid vor genau vier Monaten. In der Zwischenzeit entstanden den KMUs zum Teil enorme Umsatzverluste und die Unternehmer und wirtschaftlich Berechtigten mussten selber grosse, weitere Mittel in die Unternehmen einbringen, um Fixkosten zu zahlen, Personal zu entschädigen, Miet- und Zinszahlungen zu tätigen, Versicherungsprämien zu leisten, usw. Dies alles aufgrund der staatlich verordneten Restriktionen und Schliessungen.

Depuis la décision du 14 octobre, la Confédération a été contrainte de réagir encore et encore à la situation changeante et à modifier l'ordonnance sur les cas de rigueur déjà à quatre reprises. Les conditions d'éligibilité ont été assouplies plusieurs fois, les contributions fédérales ont été constamment augmentées, ce qui prouve que la situation économique a entièrement changé. Un rappel pour nous tous. Pendant ce temps la Confédération a, par exemple, ajusté les critères d'éligibilité de 55% de perte de chiffre d'affaires à 40%. Le 4 novembre, bien entendu après notre session d'octobre, elle a par ailleurs porté la contribution pour les cas de rigueur à 200 millions de francs. Le 18 novembre, on était déjà à un milliard, le 27 janvier à 2,5 milliards et aujourd'hui on parle de 5, même peut-être de 10 milliards pour les cas de rigueur.

Dies bedeutet für Freiburg eine Aufstockung der Härtefälle von den im Oktober hier im Grossen Rat bewilligten 15 Millionen Franken auf vorerst 54 Millionen Franken. Diese werden im März wohl mit der Erhöhung des Bundesbeitrages auf 131 Millionen Franken nochmals aufgestockt - also ein Vielfaches des ursprünglich beschlossenen Betrages, mit dem wir im Oktober noch Pionierstatus hatten.

Werte Kolleginnen und Kollegen, wissen Sie, wie hoch der Anteil des Bundes an den in den Kantonen ausgezahlten Härtefällen ist? Es sind aktuell 70 Prozent und diese werden eventuell sogar auf 80 Prozent aufgestockt. Ein Grossteil der Mittel kommt also vom Bund.

Im interkantonalen Vergleich gehört der Kanton Freiburg nicht zu den Kantonen, in denen die Unterstützungsmassnahmen zu zurückhaltend gewährt werden. Es macht aber sicherlich keinen Sinn, die Härtefallkriterien für unsere Unternehmer und Anspruchsberechtigten strenger auszulegen, als dies in den übrigen Kantonen erfolgt.

Deuxièmement, nous avons nous-même créé une inégalité de traitement au sein du Grand Conseil. Cette disposition pénalise les entrepreneurs et ayant-droits fribourgeois qui se sont constitués des réserves dans le passé. Cela ne signifie pas nécessairement que ces avoirs sont librement disponibles. Ces réserves sont souvent nécessaires pour réaliser des investissements dans l'entreprise, elles constituent la base de leur propre prévoyance si aucun deuxième pilier n'existe. La situation patrimoniale déclarée de ces entrepreneurs et des ayant-droits peut donc varier considérablement d'une année fiscale à l'autre.

Dass diese Betroffenen nun aufgrund des Entscheides unseres Grossen Rates vom Oktober ungleich behandelt werden sollten, ist aus heutiger Sicht höchst unfair und muss geändert werden.

Eine weitere problematische Situation ergibt sich dadurch, dass die Bundesverordnung Dividendenauszahlungen beim Bezug von Unterstützungsleistungen wie Covid-Krediten während drei Jahren sperrt, auch wenn diese für gewisse Familien einen wichtigen Teil des Einkommens bedeuten. Mit dem aktuell geltenden Freiburger Härtefallmodell werden so gewisse Anspruchsberechtigte doppelt benachteiligt.

Alle Kantone, ausser Freiburg, übernehmen also die Bundesregelung. Eine Sonderbehandlung und somit Benachteiligung der Freiburger Unternehmer ist in keiner Art und Weise angebracht. Ich denke, da stimmen Sie uns alle zu.

Wir bitten daher den Grossen Rat, dieser parlamentarischen Initiative zuzustimmen und den aus heutiger Sicht überholten Entscheid vom vergangenen Oktober zu korrigieren. Passen wir uns, wie es der Bund tut, der veränderten Situation an und benachteiligen wir nicht unverschuldet einen Teil der Freiburger KMU.

Und vielleicht noch zu den fünf erwähnten Fällen, die davon profitieren können: Diese Fälle zahlen alle Steuern - und nicht wenig -, und der Präsident der FGK hat es gesagt, viele Fälle sind noch gar nicht eingereicht.

(Redezeit abgelaufen)

Godel Georges, Directeur des finances. Je vais essayer de ne pas être trop long, mais quand même de répondre à quelques questions qui ont été posées.

Tout d'abord, j'aimerais juste rappeler que le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités, je l'ai dit tout à l'heure, en adaptant de manière pragmatique des décisions du Grand Conseil. Je rappelle également, pour ceux qui m'ont fait la remarque, qui étaient surpris de ma position, que le Conseil d'Etat avait proposé le 14 octobre - c'est moi-même qui l'avais fait - , de ne pas prendre en compte la situation des ayant-droits économiques - cela a été dit, c'était un amendement des députés. Evidemment, la situation a ensuite changé et il faut faire avec. Mais j'aimerais rappeler que la situation économique n'est rose pour personne, que ce soit pour les entreprises, pour les petits commerces. Il y en a qui vont bien parce que la situation leur est favorable, mais il y a beaucoup de gens qui souffrent à tous les niveaux et je crois que le Conseil d'Etat est conscient de cette problématique. Encore une fois, je vous assure que le Gouvernement prend ses responsabilités, il a toujours pris les affaires au sérieux : cela a été dit ce soir, nous sommes un des premiers cantons à avoir adopté une législation pour les cas de rigueur. Je dirais même plus : je pense qu'on est le canton le plus avancé par rapport aux versements! Même s'il y a des critiques, un travail énorme se fait pour essayer de limiter au mieux la casse auprès des entreprises, auprès des ayant-droits.

Evidemment, on ne peut pas servir tout le monde mais permettez-moi, en fonction des questions qui ont été posées, de vous donner les chiffres obtenus auprès de la Direction de l'économie et de l'emploi sur le nombre de demandes, le nombre de cas par rapport à cette motion, qui datent de vendredi, 11:24 h. pour être précis :

- > 349 demandes reçues;
- > 221 demandes attribuées aux fiduciaires - le président de la Commission des finances et de gestion en a parlé;
- > 128 demandes pas encore attribuées à un collaborateur de fiduciaire;
- > dossiers traités et payés ou en cours de paiement : 47, après impact par rapport aux ayant-droits économiques. En sus des trois cas mentionnés - parce qu'une première annonce m'avait dit trois cas -, eh bien il y avait encore deux cas.

A ce stade, toujours selon le même document, il n'existe pas d'autres cas sur les 47 dossiers d'ores et déjà validés. Et sur les 221 dossiers attribués, les fiduciaires font état de moins de 5% de cas pouvant être impactés. Au niveau des coûts - parce que vous voulez de la transparence et je suis pour la transparence -, les trois premiers cas représentaient 1 250 000 frs. Si vous faites une règle de trois, cela ferait environ 2 millions pour 5 cas.

Ensuite, certains ont demandé pourquoi Fribourg serait plus sévère qu'ailleurs. Mesdames et Messieurs les députés, faites attention quand vous faites des comparaisons, parce que si on veut faire des comparaisons, on en a pour toute la nuit! Ce n'est pas mon but et je pense que ce n'est pas le vôtre non plus. Mais, je vous donne un exemple : pour les entreprises qui ont été créées après le 1^{er} mars l'année dernière, la Confédération n'entre pas en matière. Par contre, Fribourg entre en matière et à ma connaissance aujourd'hui - peut-être que je me trompe -, il n'y a pas d'autres cantons qui l'ont fait. Simplement pour démontrer que le Gouvernement fribourgeois sait prendre en compte l'ensemble de notre économie et si nous l'avons fait maintenant par l'OMAF et non pas par les cas de rigueur parce qu'on ne peut pas récupérer l'argent de la Confédération, eh bien on va continuer à le faire jusqu'à ce que ça s'ouvre, cela me paraît absolument logique.

M. le député Bürdel l'a dit, la Confédération a augmenté les montants. Bien sûr que la Confédération augmente les montants, mais lorsqu'elle le fait, le canton doit les augmenter également. Les trois premières tranches - les 2,5 milliards -, c'est 17,6 millions à charge du canton. Ces 2,5 milliards - mais en fait 1 750 000 000 frs parce qu'il y a encore une inconnue sur 750

000 000, s'ils seront décidés ou s'ils resteront au niveau de la Confédération -, cela signifie que ça sera 131 millions si c'est décidé par les Chambres en faveur de l'économie, dont 43 millions à charge du canton. Maintenant, vous le savez, j'ai moi-même donné, au nom du Conseil d'Etat, le feu vert pour aller à 10 milliards parce qu'on ne sait pas jusqu'où ça ira. Il faut prévenir, car gérer, c'est prévoir. Eh bien on ne connaît pas encore la répartition mais elle pourrait se situer à 20 et 80%.

Pour terminer, vous posez la question "que font les autres cantons?". Je ne vais pas vous donner la situation des 26 cantons mais je pense qu'on fait quand même figure de pionniers à Fribourg, et on peut être fiers de cela. J'ai encore téléphoné hier soir à mon collègue des finances du Valais, qui m'a dit: "On a été larges mais on n'a pas fixé tous les critères, on attend de savoir combien cela va nous coûter pour fixer les modalités". A Fribourg, nous avons tout prévu. Dans l'ordre, pour les autres cantons dont j'ai demandé une lettre aujourd'hui, je vous donne ce que j'ai sous les yeux :

- > Glaris : aide à fonds perdus limitée à 10% du chiffre d'affaires et 500 000 frs par entreprise.
- > Jura : aide à fonds perdus limitée à 150 000 frs par entreprise.
- > Lucerne : aide à fonds perdus limitée à 750 000 mais 10% du chiffre d'affaires.
- > Neuchâtel : aide à fonds perdue limitée à 500 000 frs par entreprise et équivalente entre 4 et 10% du chiffre d'affaires des années précédentes. A Fribourg plusieurs dossiers déjà traités montrent que pour les entreprises avec des coûts fixes importants, on atteint la limite fixée par le Conseil fédéral à 20%, donc indemnisation bien supérieure au canton de Neuchâtel.
- > Nidwald : aide à fonds perdus limitée à 300 000 frs par entreprise, respectivement 20% du chiffre d'affaires.
- > Obwald : 1/3 de prêts, 2/3 à fonds perdus.
- > Soleure : aide à fonds perdus limitée à 20%, respectivement 200 000 frs.
- > Thurgovie : aide à fonds perdus plafonnée à 375 000 frs, sauf aide à fonds perdus en principe limitée à 10%, respectivement à 100 000 frs par entreprise, 200 000 frs dans des cas exceptionnels. Une partie de l'aide est accordée sous forme de prêts.

Je pourrais encore vous en citer, mais cela démontre la pluralité des systèmes. C'est pourquoi la comparaison est extrêmement difficile à faire.

Pour terminer, concernant les questions que m'a posées M. le député Moussa, si je les retrouve : les cas, je crois que j'y ai répondu ; Fribourg et ses exceptions je les ai citées; pour la Commission des finances et de gestion, je crois pouvoir dire que le Conseil d'Etat informe régulièrement la CFG et nous tenons à cette transparence à chaque fois que nous prenons une décision; je crois d'ailleurs que vous recevez une copie des décisions du Conseil d'Etat et mon administration ou notre administration des finances donne régulièrement la situation des paiements; quant à votre dernière intervention - donner un mandat à la Fédération Patronale -, je vous laisse négocier avec M^{me} la députée concernée.

- > Au vote la prise en considération de cette initiative parlementaire est acceptée par 58 voix contre 28. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP),

Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total: 58.*

Ont voté non:

Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 28.*

Se sont abstenus:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi transmis au Bureau du Grand Conseil pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Divers 2013-GC-41

Clôture de la session

- La séance est levée à 23 h. 06

La Présidente:

Sylvie BONVIN-SANSONNENS

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*